REPUBLIQUE DU BENIN

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

PNUD

Au service des peuples et des nations

RAPPORT NATIONAL

CONTRIBUTION NATIONALE VOLONTAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU NEW-YORK, JUILLET 2017

JUIN 2017

RAPPORT NATIONAL

CONTRIBUTION NATIONALE VOLONTAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU NEW-YORK, JUILLET 2017

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 7

1. DECLARATION LIMINAIRE 9

2. RESUME 11

3. INTRODUCTION 14

4. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN 15

a. Appropriation des Objectifs de Développement Durable 17

b. Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux 17

c. Intégration des trois dimensions 18

d. Objectifs et cibles 18

e. Analyse thématique 27

f. Mécanisme institutionnel 37

i. Comité d'orientation 37

ii. Comité technique de pilotage 38

5. POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR 17

6. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE 40

7. PERSPECTIVES 41

8. CONCLUSION 42

ANNEXE STATISTIQUE 43

ANNEXE 1 : Package des cibles et indicateurs ODD prioritaires au niveau national 43

ANNEXE 2 : Indicateurs de suivi des ODD 59

ANNEXE 3 : Niveau de production des indicateurs selon les ODD 70

ANNEXE 4 : Niveau de production des indicateurs selon la structure identifiée pour la production 71

TABLE DES MATIERES 73

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
BAI	Bureau d'Analyse et d'Investigation
BEPPAAG	Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale
CePED	Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable
CSA	Confédérations des Syndicats du Bénin
CSPEF	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
CSR	Centre de Service Régional
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGB	Direction Générale du Budget
DGCS-ODD	Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD
DGPD	Direction Générale des Politiques de Développement
DGPSIP	Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
JCI	Jeune Chambre Internationale
MAPS	Mainstreaming Accelerating Policy Support
MER	Monitoring, Evaluation and Reporting
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
MPD	Ministère du Plan et du Développement

OCS	Observatoire du Changement Social
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC	Organisations de la Société Civile
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PDC	Plan de Développement Communal
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RIA	Analyse Rapide Intégrée
RODD	Réseau pour les ODD
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SDG CA	Sustainable Development Goals Center for Africa

1. DECLARATION LIMINAIRE

L'institution du Forum Politique de Haut Niveau vient combler un gap au niveau global en matière de suivi-évaluation des progrès vers les ODD. Elle créée des conditions contraignantes et incitatives pour accélérer la marche des pays vers les ODD. Aussi offre-t-elle un cadre d'échange et de mutualisation des connaissances et bonnes pratiques en faveur des ODD.

Le Bénin conscient des enjeux en lien avec les ODD s'est engagé dès le lendemain de l'adoption de ces derniers dans le processus de leur opérationnalisation. L'inscription du Bénin au Forum Politique de Haut Niveau 2017 fait suite à la volonté du Gouvernement de confronter les pratiques et méthodes en cours au Bénin aux meilleurs standards dans le monde, de soumettre sa démarche à l'appréciation des pairs et de tirer avantage des meilleures pratiques pour identifier les meilleures solutions aux défis et freins qui continuent d'entraver la marche harmonieuse du Bénin vers les ODD.

Comme il le sera constaté tout le long du rapport, les ODD ont fondamentalement consolidé la démarche participative dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement au Bénin. Sous l'impulsion des ODD, le Bénin est passé à une systématisation de la démarche participative et inclusive, démarche, renforçant la logique de redevabilité et de veille citoyenne. Le Gouvernement du Bénin en a profondément conscience d'où son choix de la transparence, de l'exposition et de la révélation par sa participation à ce Forum Politique de Haut Niveau. Dans cette démarche, le Bénin a fait le choix de constituer avec la Belgique et le Pérou un même panel/groupe de présentation. Ce choix est motivé par les liens de coopération séculaire avec la Belgique et la forte croyance du Bénin dans les capacités de la coopération triangulaire à jouer un rôle majeur dans l'appropriation et l'opérationnalisation des ODD.

Le Gouvernement du Bénin souhaite remercier et féliciter le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) pour sa brillante organisation de cette deuxième édition du Forum Politique de Haut Niveau. Les remerciements du Gouvernement du Bénin vont aussi à tous les partenaires techniques et financiers du Bénin qui ont appuyé le processus de préparation de la contribution nationale volontaire notamment le PNUD, la FAO.

Abdoulaye BIO TCHANE

Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement

2. RESUME

En septembre 2015, la communauté internationale a adopté un nouveau programme mondial de développement durable à l'horizon 2030. Partie prenante de ce consensus mondial sur le développement durable, le Bénin s'est engagé à élaborer et à mettre en œuvre des politiques publiques qui visent l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici à 2030. Un agenda national d'appropriation des ODD a été adopté de façon consensuelle en prenant en compte un processus inclusif et participatif de priorisation des cibles des ODD. Ce processus a abouti à l'élaboration du rapport national de priorisation des cibles ODD dont les résultats serviront à alimenter les réflexions sur l'actualisation des différents documents de planification et de programmation du développement. Ces résultats serviront aussi à alimenter l'élaboration du nouveau Plan National de Développement 2018-2025 et son document d'opérationnalisation qu'est le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D).

Dans cette perspective, le pays entend réaffirmer son volontarisme et son engagement en faveur des ODD, à travers l'élaboration d'une contribution nationale volontaire sur la mise en œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le Développement Durable qui aura lieu en juillet 2017 à New-York. Le processus ayant encadré la préparation de la participation du Bénin au FPHN s'est déroulé principalement en trois phases à savoir : la phase de préparation méthodologique qui a concerné l'appropriation des outils du MAPS (*Mainstreamings Accelerating and Policy Support, développée par le Groupe des Nations Unies pour le développement*) que sont les RIA 1 et 2 ainsi que la matrice de priorisation et la théorie du changement ; la phase d'application des RIA 1, 2, de la production de la matrice de priorisation et de l'analyse contextuelle des indicateurs et enfin, la phase de rédaction du rapport de contribution volontaire.

Il convient d'indiquer que le processus de priorisation des cibles des ODD a été véritablement inclusif et participatif en regroupant les acteurs du secteur public (administrations centrales, communes, parlementaires), de la société civile, du secteur privé, et les partenaires techniques et financiers sous la forme de groupes thématiques organisés autour des ODD (social, économique, environnemental et gouvernance).

L'analyse RIA 1 révèle la nécessité de travailler à améliorer les synergies intersectorielles ainsi que les cohérences sectorielles afin d'optimiser les résultats des interventions en faveur des ODD. Le besoin de synergie intersectorielle est davantage plus important lorsqu'il s'agit par exemple des cibles 1.4 et 8.3 des ODD 1 et 8 qui impliquent au minimum quatre (4) différents secteurs ou Ministères. Les besoins de cohérence sectorielle suggèrent un bon et juste arbitrage au sein du même secteur afin que les cibles prioritaires ne rentrent en relation de concurrence ou d'éviction. Les besoins de cohérence sectorielle sont davantage plus marqués dans les secteurs (Ministères) de la santé, de l'agriculture et de la protection sociale qui cumulent chacun un minimum de quatre cibles.

L'analyse RIA2 révèle un taux d'environ 70% d'alignement des principaux documents de stratégies et de politiques du Bénin sur les ODD. Si ce taux est au-dessus de la moyenne, son niveau ne reflète qu'une forte présomption de prise en compte des ODD dans les documents

de planification et de programmation. Il ne rend pas suffisamment compte de la qualité globale de l'alignement. Les travaux actuellement en cours sur le PND, permettront d'améliorer de façon substantielle la qualité de l'alignement. Par ailleurs, l'analyse a permis au Bénin, d'identifier vingt et quatre (24) cibles des ODD (dont dix (10) cibles prioritaires pour le Bénin) comme non prise en compte par le cadre actuel de planification et de programmation du développement. Ceci suggère des besoins d'actualisation, de révision et d'élaboration de documents de politique qui prennent en compte les préoccupations portées par ces cibles des ODD.

Les résultats du processus de priorisation des cibles des ODD au Bénin, suggèrent que 49 cibles des ODD sont prioritaires pour le Bénin (exception faite des cibles de l'ODD17 qui ont été exclus du processus de priorisation car considérées comme prioritaires). Les traits caractéristiques de ces résultats indiquent que les thématiques centrales et transversales des cibles priorisées restent en lien avec la pauvreté et les inégalités, l'enfance, la protection sociale, le capital humain, le niveau de vie, l'eau et l'énergie, la diversification économique, la gestion durable des terres, les changements climatiques, le genre et la bonne gouvernance à tous les niveaux.

L'analyse contextuelle et situationnelle des indicateurs révèle que les enquêtes et les données administratives sont les principales sources qui seront mobilisées pour le suivi des indicateurs. Le taux de production autonome (par les structures nationales) des indicateurs en lien avec les cibles prioritaires des ODD se trouve relativement faible. Le système d'information statistique national ne permet le renseignement que de 46% des 145 indicateurs associés aux cibles prioritaires du Bénin après contextualisation. Il faut aussi indiquer que le manque de données et de mécanisme de mesure pour alimenter les indicateurs est plus aigu dans les cibles des ODD en lien avec l'environnement. Ceci s'explique, notamment, non seulement par la faiblesse des ressources statistiques en faveur de ce secteur mais aussi et surtout par la forte présence de problèmes émergents qui suscitent en conséquence des statistiques actuelles ou innovantes. Des statistiques émergentes, qui au-delà de l'implication en terme de ressources financières, requièrent parfois des niveaux de capacité et de compétence insuffisamment disponibles dans le pays. Ce constat suppose un renforcement du dispositif statistique et des opérations statistiques du Bénin. Comme disposition urgente, le Bénin s'est engagé dans l'actualisation de sa Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS). L'objectif visé est entre autres, d'identifier les ressorts nécessaires de correction du « gap statistique » existant. Au-delà de cette mesure, le Bénin avec l'appui technique du Centre Africain sur les ODD envisage mettre en place un mécanisme de suivi évaluation et reporting des ODD. En outre, il faudra également rendre opérationnels des dispositifs et mécanismes idoines pour la mise en place d'une base de données actualisées devant alimenter les indicateurs du secteur de l'environnement.

En ce qui concerne les ODD faisant l'objet d'évaluation cette année (ODD 1,2, 3, 5, 9 et 14), ils mobilisent dix et huit (18) cibles sur les 49 prioritaires pour le pays. L'analyse de leur influence, suggère qu'ils entretiennent des relations de cause et d'effet avec presque toutes les cibles prioritaires ODD du Bénin. Pour chacune de ces cibles, le Bénin a procédé à une analyse diagnostique permettant d'identifier les leviers ainsi que les effets d'entrainement qui leur sont associés. De façon systémique et dans un souci d'optimisation des politiques publiques et de rationalisation des ressources, les cibles accélératrices de progrès sur les six (6) ODD et dix-huit (18) cibles prioritaires (pour le Bénin) faisant l'objet de la revue de cette année ont été déterminées. Elles sont au nombre de quatre (4). Il s'agit des cibles 15.3 (relative à la lutte contre la dégradation des terres) ; 1.3 (relative à la mise en place de systèmes et mesures de protection sociale) ; 1.4 (relative à l'accès équitable des hommes et des femmes aux ressources économiques) et 8.2 (relative à l'élévation du niveau de productivité économique). Le Bénin a fait donc l'option de renforcer les interventions autour de ces cibles pour accélérer les progrès sur les ODD de la revue. Des interventions sensibles à ces mesures accélératrices transversales sont en cours d'exécution à travers le Programme d'Actions du Gouvernement.

Enfin, pour assurer un bon pilotage ainsi qu'une bonne coordination des interventions en faveur des ODD (production des documents stratégiques alignés sur les priorités des ODD, coordination intersectorielle, suivi-évaluation et reporting), le Gouvernement du Bénin a mis en place, un cadre

institutionnel composé (i) d'un comité d'orientation dirigé par le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement et composé de tous les membres du Gouvernement ainsi que des partenaires techniques et financiers et les représentants des organisations de la société civile et (i) d'un comité technique de pilotage. Ce comité de pilotage est composé de tous les cadres techniques et opérationnels représentant l'administration ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF), les Organisations de la Société Civile (OSC) et le secteur privé. Les activités de ce comité technique de pilotage sont coordonnées par la direction générale chargée de la coordination et du suivi des ODD, qui en assure le secrétariat permanent. Cet arrangement institutionnel est une innovation du Gouvernement du Bénin qui vise à créer les conditions appropriées et susciter toute l'attention des parties prenantes autour de l'objectif de la réalisation des ODD.

En termes de perspective, le Bénin entend se doter d'un document de plaidoyer et de mobilisation de ressources pour le financement des actions en faveur du développement durable. Ceci passe par une évaluation des coûts de mise en œuvre des cibles prioritaires. Cet exercice sera engagé dans les semaines à venir et servira d'input à la budgétisation sensible aux ODD. Un mécanisme de suivi-évaluation et reporting est en cours d'étude et sera implémenté afin d'encadrer l'opérationnalisation des ODD au niveau des différentes institutions.

3. INTRODUCTION

L'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est tenue en septembre 2015, a permis la mise en place d'un nouvel Agenda de développement post-2015. Ce programme, tout en mettant l'homme au cœur du développement, a pour principaux défis : l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, la préservation de l'environnement y compris la lutte contre les changements climatiques, et la promotion de l'avènement des sociétés plus pacifiques et inclusives. Ce nouvel agenda s'inscrit dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et comprend 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), assortis de 169 cibles et 241 indicateurs. Il est le résultat d'un processus participatif et inclusif aux niveaux international, régional, national avec l'implication des gouvernements, du secteur privé, des syndicats, des universités, du Système des Nations Unies, des organisations de la société civile ainsi que des groupes marginalisés et les plus défavorisés. Le Bénin fait partie des pays ayant réalisé des consultations nationales à fins d'alimenter cette réflexion mondiale.

L'année 2016 a marqué le début de mise en œuvre de l'agenda 2030 dont l'opérationnalisation présente un certain nombre de défis à relever par tous les pays à l'instar du Bénin. Cependant, la marche vers l'opérationnalisation des ODD au Bénin a été ralentie du fait de la période pré-électorale de l'élection présidentielle de 2016. Les questions en lien avec la planification stratégique et les ODD ont été mises en veilleuses sur la période. Les travaux d'appropriation effective des ODD ont repris en mai 2016 après l'installation du nouveau gouvernement et le lancement du rapport d'évaluation des progrès accomplis par le Bénin dans la réalisation des OMD. En outre, le Bénin a adopté son architecture d'intégration des ODD aux documents de planification et de programmation du développement ainsi que sa feuille de route de mise en œuvre des ODD, le 1er septembre 2016 à l'occasion du séminaire national de Haut niveau sur les ODD et l'accord de Paris sur le Climat. Le Gouvernement du Bénin pour booster son envie de placer les ODD au cœur de sa politique de développement mais aussi rendre visible son expérience en la matière a décidé courant décembre 2016 d'inscrire le Bénin à la revue globale du Forum Politique de Haut Niveau de juillet 2017.

Dès lors a démarré pour le Bénin et ses partenaires un long processus d'appropriation des ODD.

L'objectif de tout l'engagement du Bénin, est d'inscrire et de conforter les actions de développement du pays dans le cadre d'une vision stratégique de développement novatrice que sont les ODD. Cette vision est fondée sur l'accélération des processus transformationnels socio-économiques, socio-politiques et socio-culturels de la société béninoise, l'inclusivité, l'équité et la durabilité conformément à l'idée « ne laisser personne de côté » du cadre des ODD.

Le présent rapport rend compte des progrès réalisés par le Bénin dans sa marche vers les ODD et s'articule autour de quatre sections. La première section aborde la méthodologie et le processus de préparation de l'examen ; la deuxième section évoque les politiques et environnement facilitateur ; la troisième section se penche sur les moyens de mise en œuvre et la quatrième section aborde les perspectives.

4. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN

Le processus de préparation de l'examen a été résolument inclusif, et étalé sur quatre étapes.

La première étape est celle de l'atelier méthodologique sur la priorisation des cibles des ODD en janvier 2017. Il s'agit d'une activité qui a regroupé les acteurs centraux de la planification et de la programmation du développement au Bénin, l'objectif était de recevoir une formation méthodologique sur la mise en œuvre des outils de la MAPS (*Mainstreamings Accelerating and Policy Support*) que sont l'Analyse Rapide Intégrée (RIA 1 et 2) et la matrice de priorisation. Il s'agit d'outils développés par le groupe de développement des Nations Unies à l'effet de permettre aux différents pays sur une base objective de procéder à la priorisation des cibles des ODD.

En outre, **une deuxième étape** a été consacrée au lancement du processus de priorisation des cibles des ODD courant février-mai 2017. Le processus de priorisation des ODD a été lancé le 28 février 2017 et a duré trois (3) mois. Il a consisté en l'organisation des acteurs (secteur public, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers, l'ANCB) en quatre groupes thématiques pour tenir compte de la structuration des ODD (social, économique, environnemental et gouvernance). Les travaux se sont déroulés sur une base participative et inclusive pour connaitre leur épilogue à la suite de l'atelier de finalisation de fin mars 2017. A la suite de cet atelier de finalisation, les travaux de rédaction se sont poursuivis en même temps que les échanges et discussion avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui ont régulièrement partagé leur avis et commentaires sur les résultats provisoires de la priorisation. Tout le mois d'avril a été consacré à cet exercice. Le mois de mai a connu la validation technique du rapport final de priorisation.

Ensuite, **la troisième étape** est celle de la validation technique du rapport national de priorisation des cibles ODD en mai 2017. Au total, 49 cibles des ODD (avec 80 indicateurs, voir Annexe 1) sont retenues comme prioritaires au Bénin. L'analyse de la prise en compte des ODD par le cadre de planification et de programmation du développement au Bénin, révèle que les ODD sont pris en compte à hauteur de 70% dans le cadre existant. Ce chiffre n'est qu'une présomption de prise en compte ; s'il renseigne sur le niveau de prise en compte, il ne dit cependant rien sur la qualité de prise en compte qui mérite des améliorations substantielles. Dans le même cadre, l'arrimage du PAG aux ODD (prioritaires) a été effectué. Il en ressort un niveau d'arrimage appréciable. Le PND et ses plans opérationnels permettront de combler les gaps qui se présentent tout en veillant à ce que la mise en œuvre du PAG soit effectivement appliquée sur les cibles prioritaires ODD.

Enfin, la **quatrième et dernière étape** a consisté à l'organisation de l'atelier sur la théorie du changement, par le Ministère du Plan et du Développement (MPD) à travers la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) avec l'appui du PNUD, afin de produire un rapport aussi pertinent qu'exhaustif des efforts d'appropriation et d'opérationnalisation des ODD au Bénin. Il s'est agi à cet atelier de déterminer les accélérateurs ou leviers qui permettent au Bénin de réaliser à échéance les ODD. Parallèlement, les travaux de domestication et de contextualisation des indicateurs des cibles ODD priorisées en cours, permettront de procéder

à l'analyse situationnelle et contextuelle des indicateurs des ODD. Elle permettra de définir les situations de référence des 80 indicateurs, leur progrès hypothétique (2020, 2025 et 2030), les sources de collecte, les gaps de collecte ainsi que les perspectives.

5. POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR

a. Appropriation des Objectifs de Développement Durable

Dans le cadre de l'appropriation des ODD, il a été organisé le 1er septembre 2016 un séminaire de haut niveau sur les ODD et l'accord de Paris sur le Climat. Au cours de ce séminaire, il a été présenté et adopté l'architecture d'intégration des ODD aux documents de planification et de programmation du développement ainsi que la feuille de route de mise en œuvre des ODD.

La feuille de route prévoit de façon permanente et transversale des activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) autour des ODD. Plus d'une cinquantaine de rencontres ayant mobilisé près de cinq mille (5000) participants[1], ont vu la participation directe de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD. Le public cible de ces rencontres est composé des cadres de la planification, du suivi-évaluation et de la budgétisation des politiques publiques, les organisations de la société civile y compris les syndicats des travailleurs (CSA), les jeunes (à travers l'organe consultatif de la jeunesse et la jeune chambre internationale du Bénin), le secteur privé, les universitaires, les journalistes ainsi que les bloggeurs et activistes des réseaux sociaux, les parlementaires, les collectivités décentralisées ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Au-delà des activités d'IEC, fort utiles pour populariser et démocratiser les ODD, trois processus en cours permettent d'accélérer l'appropriation des ODD. Il s'agit de l'élaboration en cours du Plan National de Développement du Bénin (PND 2018-2025) adossé sur la vision Bénin Alafia 2025, du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) un cadre de partenariat et d'échanges avec les partenaires sur les objectifs de croissance économique et qui vise à opérationnaliser le PND sur le prochain quadriennal et enfin, la nouvelle Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 3).

b. Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux

Le Bénin se trouve être actuellement dans une période de renouvellement de ses stratégies et politiques publiques nationales et sectorielles, et des Plans de Développement Communaux (PDC) arrivés pour la plupart à échéance en fin 2015. Cette situation constitue un atout à l'incorporation des ODD dans les cadres nationaux de politiques. Afin de faciliter cet exercice d'incorporation, le Bénin a procédé à une analyse contextuelle du cadre de planification et de programmation du développement à partir des outils RIA 1 et 2. Ces outils ont l'avantage de révéler les atouts et les faiblesses des stratégies encore en cours ou celles récemment arrivées à échéance afin d'identifier leur niveau d'alignement sur les ODD, les points forts à conserver dans leur révision ou actualisation et les gaps à combler dans ce même exercice.

Il convient de rappeler qu'en amont aux travaux de priorisation et d'arrimage des ODD au PAG (Programme d'Action du Gouvernement, 2016-2021), l'analyse RIA a été effectuée. Elle a permis d'analyser le degré d'alignement de 47 documents de politique et de stratégie, et l'existence dans ces documents d'indicateurs de suivi-évaluation

1 Si l'on procède à une sommation des différentes listes de présence

proches de ceux retenus pour les ODD. Ainsi, l'analyse RIA a fait ressortir que sur les 105 cibles concernées (excluant les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat et les cibles 14.6 et 14.7 qui ne s'appliquent pas aux pays en développement), 73 cibles ODD (soit 69,5%) ont été prises en compte dans le cadre de planification du Bénin contre 32 cibles ODD non alignées (soit 30,5%).

De façon spécifique, sur les trente-cinq (35) cibles des ODD faisant l'objet de la revue du FPHN (excluant les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre), dix-huit (18) se trouvent être prioritaires pour le Bénin et au nombre de ces cibles prioritaires, dix-sept (soit 94%) ont été prises en compte dans le cadre de planification du Bénin. Cette photographie diagnostique permet d'isoler les points faibles de ces documents qui doivent prioritairement connaître une amélioration substantielle dans le cadre de leur révision.

c. Intégration des trois dimensions

L'intégration des trois dimensions des ODD aux cadres nationaux se poursuit à travers la mise en place de quatre groupes thématiques qui épousent la structuration des ODD. Il s'agit du groupe social (ODD 1-6) du groupe économique (ODD 7-11) du groupe environnement (ODD12-15) et du groupe gouvernance (ODD16). Les groupes thématiques sont organisés autour des responsables en charges de la planification stratégique et de la programmation sectorielles dans les différents secteurs. Ils sont renforcés par les acteurs de la société civile, des collectivités décentralisées, des universitaires et des partenaires techniques et financiers. La composition des groupes, bien que centrée autour d'acteurs relevant des secteurs concernés par les groupes thématiques, est relativement hétérogène. La Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD et la Plénière des groupes thématiques identifient et minimisent les externalités négatives des délibérations des groupes les uns sur les autres et promeuvent les synergies intersectorielles. Cette architecture organisée autour de groupes thématiques et dotée d'un cadre de coordination qui favorise l'intégration progressive des trois dimensions des ODD dans tous les cadres.

d. Objectifs et cibles

Dès janvier 2017, la première diligence faite par le Bénin en lien avec les ODD a été la priorisation de ses cibles.

En prélude au processus de priorisation des cibles ODD, la DGCS-ODD a organisé un atelier d'information et de formation des acteurs nationaux de la chaîne de planification, de programmation et de suivi sur les outils de priorisation et d'intégration des cibles ODD de l'agenda 2030 dans les plans et stratégies de développement national[2]. Ainsi, la méthodologie RIA retenue comme première étape de la démarche de priorisation a fait l'objet d'appropriation par tous les acteurs clés du processus.

La priorisation des cibles ODD du Bénin s'est faite selon l'approche développée par le Groupe de développement des Nations Unies avec l'appui du Centre de Service Régional (CSR) du PNUD pour l'Afrique, basé à Addis-Abeba (Ethiopie). Il s'agit d'une démarche qui consiste à apprécier chaque cible à travers trois différents filtres qui permettent d'évaluer «*la pertinence», «le niveau de priorité*» et «la qualité *statistique»*. Chaque filtre repose sur un nombre de critères.

La prise en considération ou non d'une cible comme prioritaire, dépend du niveau d'appréciation de cette cible à travers les trois filtres : dans la pratique, un score de priorisation est attribué à chaque niveau, ceci dans une échelle à trois degrés : «faible», «moyen» et «haut». Par principe, la contrainte de priorisation recommande que :

- pour un objectif à trois cibles, une cible au maximum soit priorisée ;
- pour un objectif ayant quatre (4) à six (6) cibles, deux cibles au maximum soient priorisées ;
- pour un objectif à plus de six (6) cibles, trois cibles au maximum soient priorisées.

Après le passage des filtres, lorsque le nombre de cibles respectant les critères de priorisation est supérieur au nombre maximal à retenir, un arbitrage permet de retenir certaines cibles au

2Il s'agit des outils élaborés, d'une part par l'Organisation Internationale de la Francophonie, à savoir la Grille de priorisation des cibles ODD et la Grille d'Analyse du Développement Durable et, d'autre part par le Groupe de développement des Nations Unies, à savoir l'outil d'analyse rapide intégrée (RIA) et la matrice de priorisation des cibles ODD.

détriment d'autres. Cet arbitrage se base d'abord sur les niveaux d'appréciation du 3e filtre qui est considéré comme un filtre discriminant. Si lesdites cibles ont la même appréciation au niveau du troisième filtre, l'arbitrage se fonde sur le principe suivant lequel entre deux cibles concurrentes, la cible à retenir est celle qui conditionne ou contribue à la réalisation de l'autre. Si toutefois l'arbitrage ne permet pas de discriminer, il faut considérer la cible qui constitue une priorité nationale immédiate.

Par ailleurs, compte tenu des priorités de développement du Bénin, un certain nombre de cibles ODD ont été retenues comme étant prioritaires. Ces cibles viennent ainsi s'ajouter aux cibles ODD prioritaires identifiées après passage des filtres.

Globalement, ce processus de priorisation a permis de retenir quarante-neuf (49) cibles comme prioritaires sur l'ensemble des cent cinq (105) cibles ayant fait objet de priorisation, soit un taux de priorisation de 46,67%. Un ensemble de quatre-vingts (80) indicateurs est associé à ce package de cibles prioritaires nationales. L'ensemble des documents de stratégies, de politiques, de programmes et de projets qui opérationnalisent le développement durable au niveau central et décentralisé devront s'aligner sur les 49 cibles prioritaires ainsi identifiées pour le Bénin. Ces cibles se présentent comme suit :

Tableau 1 : Liste des cibles ODD prioritaires du Bénin

ODD	CIBLES PRIORITAIRES PAR ODD
CADRE SOCIAL : CAPITAL HUMAIN	
1. Pas de pauvreté	1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.
	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.
2. Faim Zéro	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.
	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

ODD	CIBLES PRIORITAIRES PAR ODD
3. Bonne santé et bien-être	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.
	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.
	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.
	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
4. Education de qualité	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.
	4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
	4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
5. Egalité entre les sexes	5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
	5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
6. Eau propre et Assainissement	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.
	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau
	6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.
CADRE ECONOMIQUE : CROISSANCE FORTE ET INCLUSIVE	
7. Energie propre et d'un coût abordable	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

ODD	CIBLES PRIORITAIRES PAR ODD
8. Travail décent et croissance économique	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
	8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.
	9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.
	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030
10. Inégalités réduites	10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.
	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
	10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.
11. Villes et communautés durables	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays. 11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

ODD	CIBLES PRIORITAIRES PAR ODD
CADRE ENVIRONNEMENTAL : ENVIRONNEMENT	
12. Consommation et production responsables	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
	12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
	12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
14. Vie aquatique	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.
	14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.
15. Vie terrestre	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.
	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.
CADRE INSTITUTIONNEL : PAIX	
16. Paix, justice et Institutions efficaces	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.
	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.
	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

Source : Rapport national de priorisation des cibles ODD au Bénin, 2017

L'analyse des cibles priorisées se présente comme ci-après :

Dans le domaine social, la cible 1.2 traite des deux dimensions de la pauvreté monétaire et non monétaire. Cette cible retenue se présente ainsi comme une réponse à l'évolution de l'incidence de la pauvreté qui s'est établie à 40.1% en 2015 au Bénin. La cible 1.3 traitant de la protection sociale est retenue car l'accès à la protection sociale est légitimé par la constitution du 11 décembre 1990 comme un droit fondamental de l'homme. Mais aujourd'hui, seulement 8,4% de la population est couverte par une assurance maladie au Bénin dans un contexte où l'incidence de la pauvreté est de 40,1%. Pour y remédier, le projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) du PAG constitue la principale disposition prise par l'Etat pour assurer une protection sociale à tous. La mise en œuvre de cette cible adresse aussi les préoccupations de la cible 3.8 intitulé : « Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ». La cible 1.4 (accès aux ressources économiques, aux services de base, à la propriété foncière) permet de créer de meilleures conditions de vie aux personnes les plus vulnérables notamment en leur offrant la possibilité de mener des Activités Génératrices de Revenus et en leur garantissant un accès aux services de base de qualité dans les différentes communes.

L'ODD 2 retient les cibles 2.1 et 2.2 adressant les questions de la sécurité alimentaire et des formes de malnutrition, lesquelles occupent une place de choix dans le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole et les Accords de Malabo ou de la CEDEAO. Il est à indiquer que le niveau de la malnutrition chronique (34%, 2014) des enfants de moins de 5 ans demeure élevé et est au-dessus de 30%, seuil jugé critique par l'OMS. La priorisation de la cible 2.2 revient à pérenniser tous les efforts entrepris à ce jour au niveau national sous le leadership du Comité d'Alimentation Nationale.

La priorisation de la cible 2.3 doubler la productivité agricole et les revenus des producteurs notamment les exploitants familiaux, les éleveurs, les pêcheurs vise à affirmer le choix du Bénin d'atteindre le double objectif de soustraire les ruraux de la pauvreté d'une part et d'engager la transformation de l'agriculture d'autre part. A titre illustratif, au titre de l'année 2015 par exemple, bien qu'il y ait eu une augmentation de 3,5% des superficies emblavées pour les vivriers, il a été enregistré une diminution de 12,9% de la production globale. Ce qui corrobore la chute de l'indice de production agricole vivrière de 128,9% en 2014 à 106,3% en 2015 ; appelant ainsi à prendre des dispositions pour améliorer la productivité agricole.

Les cibles prioritaires relatives à l'ODD 3, à savoir : les cibles 3.1, 3.2, 3.3 et 3.7 sont des cibles OMD en retard pour lesquelles le pays doit poursuivre ses efforts en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle, des décès évitables de nouveau-nés et des maladies comme le paludisme, la tuberculose et le SIDA. Ainsi, en ce qui concerne le VIH par exemple (cible 3.3.), le Bénin a validé en février 2017 son Plan de Rattrapage d'Urgence 2017-2018 et sa Feuille de Route pour l'atteinte des cibles ambitieuses de traitement 90-90-90 d'ici à 2020. Ces deux documents budgétisés ambitionnent d'augmenter la proportion de personnes sous traitement antirétroviral respectivement de 35% d'ici fin 2018 et de 46% d'ici fin 2020 et offrent ainsi le cadre de mise en œuvre de la cible 3.3. Par ailleurs, le niveau du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (115 pour mille naissances vivantes au niveau national) indique l'importance des progrès pour atteindre les 25 pour mille naissances vivantes, objectif mondial à horizon 2030. Pour ne laisser personne de côté et garantir une meilleure couverture des services de santé, il faut donc aller au-delà des moyennes nationales et prioriser des actions en faveur des populations les plus marginalisées dans les différentes communes du Bénin. A titre illustratif, les enfants des familles les plus pauvres étaient presque deux fois (133 pour mille) plus susceptibles de mourir avant leur cinquième anniversaire que ceux des plus riches (66 pour mille). La planification familiale reste un défi préoccupant pour le Bénin. L'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS, 2014), révèle notamment que le niveau de fécondité des femmes de 15-49 ans reste encore élevé (5,7 enfants par femme) et 19,4% des adolescentes âgés de 20 à 24 ans ont eu au moins une naissance vivante, attestant du faible niveau de prévalence des méthodes de planification familiale qui relèvent des questions qui sont adressées par la cible 3.7 et qui font ainsi l'objet de priorité

nationale. La cible 3.4 est retenue du fait de la nécessaire urgence de réduire la prévalence des maladies non transmissibles au Bénin. Au nombre de ces maladies, il y a les Maladies Cardio-Vasculaires dont les plus fréquentes au Bénin sont l'Hypertension Artérielle (HTA) avec une prévalence de 27,5%, les Oblitérations des Artères des Membres Inférieurs (AOMI) (3,9%), les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) (4,6%) et les Insuffisances Cardiaques (IC) (1,0%). Les décès liés à ces maladies sont évitables par des soins ou par des préventions contre les quatre Facteurs de Risque (FDR) comportementaux que sont la consommation du tabac et de l'alcool, l'alimentation déséquilibrée et l'inactivité physique.

L'éducation reste de nos jours une problématique majeure et centrale ; les cibles prioritaires de l'ODD 4 traitent non seulement de la qualité, de l'équité mais aussi de l'efficacité interne et externe du système éducatif (4.1, 4.4). De façon spécifique, s'agissant de l'éducation de qualité, le problème du maintien des apprenants jusqu'à la fin du cycle dans lequel ils se trouvent persiste au Bénin : le taux brut d'accès au CI était de 141% contre 74% pour le CM2 ; le taux brut d'accès au premier cycle du secondaire est de 66% tandis que le taux d'achèvement est de 45% au premier cycle et de 28% au second cycle. En particulier, en ce qui concerne la cible 4.1, l'investissement dans l'éducation secondaire au Bénin en vue de favoriser un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble du système éducatif, permettra d'enregistrer des améliorations notables sur les indicateurs de développement humain (nutrition, fécondité, mortalité infantile, etc.) mais aussi de lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité. L'éducation secondaire des jeunes filles a un impact direct sur la fécondité (et donc à même de désamorcer la bombe démographique), la nutrition et la survie de l'enfant et est donc déterminante pour un développement soutenable. La dernière cible retenue ici (cible 4.5) constitue une cible OMD en retard qui permettrait d'assurer une égalité dans l'accès à l'éducation des personnes vulnérables compte tenu des importantes disparités existantes à ce niveau.

La problématique du genre reste posée au Bénin et les cibles de l'ODD 5 retenues prioritaires permettent de poursuivre les efforts engagés dans le cadre des OMD. Par rapport à l'égalité de genre, les chances d'accéder à chaque niveau d'études du primaire sont quasiment égales pour les filles et les garçons tandis que les écarts sont plus marqués dans le secondaire et dans le supérieur. Les efforts en faveur de l'égalité entre les sexes et contre l'exploitation et toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants seront déterminants (cibles 5.1, 5.5). Au niveau politique, la représentation des femmes demeure trop faible d'où l'urgence de renforcer le leadership féminin et le rôle des femmes dans les parlements nationaux et administrations locales.

Enfin, les cibles prioritaires 6.1 et 6.2 visent à poursuivre les progrès réalisés dans le cadre des OMD en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, surtout en milieu rural et semi-urbain, et à replacer au centre des préoccupations la question de l'assainissement qui reste un OMD en retard. Dans ce cadre, les collectivités locales doivent être mises en situation d'assumer leurs différentes compétences en la matière (Contrat Etat-Communes et Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) au Bénin). La gestion intégrée des ressources en eau est une préoccupation importante pour le Bénin qui l'élève au même titre que l'exploitation durable des ressources hydrologiques au rang d'actions phares dans le Programme d'Actions du Gouvernement à travers : (i) la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins hydrographiques et (ii) la construction des infrastructures hydrauliques multifonctions.

Dans le domaine économique, la cible 7.1 retenue prioritaire contribue effectivement et potentiellement à l'atteinte de l'ODD 7 par la garantie de l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. Elle contribue par ailleurs à la réalisation de l'ODD 8 qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les trois cibles 8.3, 8.5 et 8.9 prioritaires pour le compte de l'ODD 8, sont de nature à promouvoir des politiques de développement favorable à la création d'emplois décents, à un salaire égal pour un travail égal puis à la valorisation de la culture et des produits locaux à des fins touristiques. Les études diagnostiques du Bénin révèlent qu'il faudra réaliser des taux de croissance moyen de 7% par ans sur au moins une décennie pour faire des progrès significatifs dans la réduction de la pauvreté. Sur la période de 2000 à 2015, le taux de croissance économique

du pays a évolué en dents de scie et est resté globalement faible (en moyenne 4,25%); avec le niveau le plus haut observé en 2013 (7,2%) et le niveau le plus bas en 2005 (1,7%). Pour échapper à la trappe de pauvreté, le Bénin doit viser une amélioration nette et soutenable de sa productivité économique. La priorisation de la cible 8.2 apparait dans ce contexte comme une conséquence normale. D'ailleurs, le PAG fait un choix franc pour la diversification de l'économie du pays ; cette option est illustrée à travers des projets phares, notamment ceux de promotion des filières HVA (ananas, anacarde, et produits maraîchères) et les Filières conventionnelles (riz, maïs, manioc).

Les cibles 9.1 et 9.2 prioritaires pour l'ODD 9 pourraient contribuer à l'atteinte de l'ODD 8, puisqu'elles appellent à la mise en place d'importantes infrastructures de qualité et résilientes au développement des chaines de valeur. La cible 9.5 suggère que la recherche scientifique et les Universités retrouvent leur pleine place dans le développement d'un tissu industriel, adaptée aux réalités locales et construit autour du capital humain local. Le projet de création de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS) inscrit dans le PAG est une parfaite réponse du décideur public à cette priorisation.

Compte tenu des niveaux des inégalités dans le pays, trois cibles adressant cette problématique sont prioritaires (10.1, 10.2 et 10.3). Ces cibles prioritaires ont des implications fondamentales en matière de ciblage, d'information et de données. La lutte contre les inégalités dans les résultats en matière de santé, d'éducation, de nutrition, de protection nécessitera des investissements accrus dans la collecte, l'analyse et l'utilisation en temps opportun des données qualitatives et quantitatives désagrégées (par exemple par sexe, âge, éducation, quintile de richesse, statut de migrants, zone géographique, handicap, etc.) pour identifier les groupes marginalisés et ajuster en conséquence les programmes à tous les niveaux.

Enfin, l'ouverture, la résilience et la durabilité des établissement humains restent au Bénin un enjeu clé d'urbanisation ; c'est pourquoi, les cibles prioritaires dans ce secteur touchent l'accès au logement et à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et l'assainissement des quartiers de taudis avec la cible 11.1, le renforcement de l'urbanisation durable avec la cible 11.3, puis la réduction du nombre de personnes victimes de catastrophes avec la cible 11.5 ; l'accent doit être mis sur la protection des personnes vulnérables. Il est évident que les collectivités locales, compte tenu de leur proximité des populations, ont un rôle majeur à jouer dans cette perspective. Les initiatives de renforcement de capacité à leur niveau notamment en planification et en gestion participative, doivent être poursuivies.

Dans le domaine de l'environnement, pour l'ODD 12 relatif aux modes de consommation et de production durables, les trois cibles retenues prioritaires pour la mise en œuvre de l'objectif permettent de prendre en compte la gestion intégrée des ressources naturelles (terres, eaux, forêts avec la cible 12.2), la gestion et la valorisation des déchets (à travers la cible 12.5), de même que la recherche et le partage des connaissances dans le domaine de la durabilité (avec la cible 12.8). La cible 12.8 présente l'avantage de prendre en compte des préoccupations de la cible 13.3 en ce qui concerne l'éducation au changement climatique. La cible 12.7 appelle à faire jouer aux marchés publics un rôle important et précurseur dans l'adoption de pratiques durables. Ceci suggère la sensibilité de toutes les commandes publiques à la durabilité (fourniture, services comme travaux), la promotion de comportement éco-citoyen, l'accélération de l'e-administration, de la dématérialisation des procédures, etc. Les critères de participation aux marchés publics peuvent inclure par exemple la conformité aux normes de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) par exemple.

La vulnérabilité aux changements climatiques s'est accentuée ces dernières années. Les secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie, des infrastructures, de la santé et de l'environnement se révèlent comme étant les plus impactés. Comme illustration, l'impact de la pénurie d'eau sur les rendements agricoles, s'observe déjà et risque d'entraver la réalisation des objectifs sectoriels sur le long terme. La sécurité alimentaire au Bénin repose essentiellement sur une agriculture pluviale, dominant largement les superficies cultivées. La hausse prévue des températures au cours des prochaines années représente une double menace pour le secteur car elle engendrera une baisse des récoltes. Des analyses préliminaires faites sur les scénarios pessimistes indiquent qu'à l'horizon 2025, on

pourrait assister à une réduction sévère des rendements des cultures non irriguées. De façon générale, l'effet néfaste et significatif des changements climatiques sur l'ensemble des différents secteurs névralgiques de l'activité économique ne peut rester sans conséquences socio-économiques graves. Les changements climatiques présentent d'importants défis pour la croissance économique du pays. Leurs impacts concernent des secteurs de fortes contributions à la formation de la valeur ajoutée au Bénin. En effet, le secteur agricole représente environ 27 % du PIB et emploie près plus de 70% de la population active du pays[3], alors que le secteur tertiaire structuré autour des facteurs tels que l'électricité, l'eau, les infrastructures de Transport, la Santé, …etc. représentent plus de 50% de contribution à la formation du PIB et font l'objet d'une grande vulnérabilité aux changements climatiques. Il devient donc urgent que la question des changements climatiques, notamment s'adapter à leurs impacts, intègre l'ensemble des politiques publiques ; prioriser la cible 13.1 n'est plus une option, mais une nécessité. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Bénin a entrepris son processus du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA). Le gouvernement du Bénin est très concerné par la mise en œuvre de ce plan au vu de son caractère transversal dans l'atteinte des cibles prioritaires des ODD.

Le Bénin est un pays côtier de l'Afrique occidentale, avec 125 km de côte maritime. Il demeure toujours vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques malgré les multiples efforts du gouvernement (politiques, stratégies, programmes et projets). La montée des eaux de mer et l'érosion côtière ainsi que les dommages économiques et humains qu'elles causent, sont suffisamment illustrateurs de la problématique de la gouvernance de l'espace maritime pour le Bénin et des actions à poursuivre pour la protection du littoral, la préservation et sauvegarde des écosystèmes marins et côtiers, d'où la priorisation des cibles 14.2, 14.5.

Les cibles prioritaires de l'ODD 15 (15.1, 15.2 et 15.3) appellent des politiques de préservation des vies terrestres dans le sens de la gestion durable des ressources naturelles. Les effets induits et d'entrainement de ces cibles prioritaires sur d'autres objectifs de développement (ODD 1, ODD 2, ODD 6, ODD 7, ODD 13 et ODD 12) sont importants. A titre illustratif, la cible 15.3 relative à la restauration des terres et sols dégradés et à la déforestation, est une cible de grande importance au Bénin compte tenu du niveau avancé de la dégradation des terres. 62% des terres sont dégradées dont 29% fortement et 33% moyennement dégradés. Face à cette situation et vu le rôle majeur que l'agriculture est appelée est à jouer dans la transformation de l'économie béninoise, les actions qu'appellent la priorisation de la cibles 15.3 sont de trois ordres dont : (i) la nécessité d'accroître les investissements dans la gestion et la gouvernance responsable des terres, ainsi que de procéder au suivi de ces investissements en conformité avec les instruments internationaux liés aux droits de l'homme tels que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) ; (ii) l'amélioration de la planification spatiale et l'adoption d'approches territoriales pour gérer au mieux le continuum rural/urbain selon un mode intégré favorisant la sécurité alimentaire et enfin (iii) l'établissement de passerelles entre l'ODD 2 (Faim zéro) et l'ODD 15 (Vie sur terre) pour favoriser la sécurité alimentaire au moyen de la restauration des sols dégradés, en réalisant la cible 15.3 de l'ODD sur la neutralité de la dégradation des terres et en gérant les paysages en faveur des populations concernées. Les points d'entrée de cette ambition résident dans la responsabilisation et l'autonomisation des communautés, et dans des services de vulgarisation fiables et de haute qualité favorisant la jeunesse et l'accès ouvert aux données. En outre, il est important que les pays de grandes consommations (pays développés) changent leurs modèles de consommation afin de leur faire épouser des sentiers durables ; ceux-ci étant responsables de la dégradation des terres dans d'autres régions du monde.

L'évaluation du système national d'intégrité (SNI) du Bénin de 2016, révèle qu'une corruption systématique et tolérée s'est installées dans le pays et constitue un véritable frein pour la délivrance des services publics de qualité et la réduction de la pauvreté. L'analyse des indicateurs internationaux (Transparency International, position 95/187)[4] en matière de

3 Rapport national sur le développement humain (PNUD-Bénin, 2015), Page 18

4 https://www.transparency.org/country/BEN

corruption et d'impunité indique que le Bénin s'inscrit dans une dynamique inquiétante. Ainsi, la bonne gouvernance à tous les niveaux du Bénin constitue un levier crucial pour le développement durable à travers les institutions transparentes et responsables. La garantie d'une identité juridique dans un Etat de droit est essentiel pour que les citoyen(ne)s puissent réclamer leurs droits et avoir accès aux services de bases. Au Bénin, cet accès demeure faible que ce soit au niveau national que local. Au niveau local, le taux de satisfaction des citoyens par rapport aux prestations communales est encore moyen dans la plupart des communes (52% dans 35 communes sur les 77 en 2014). Tout ceci justifie l'urgence d'adresser la question de la gouvernance et des institutions efficaces (16.2, 16.3, 16.5, 16.6 et 16.9).

L'année 2017 consacre ainsi de bon progrès en matière de préparation administrative pour une bonne mise en œuvre des ODD avec 49 cibles prioritaires identifiées de manière objective, consensuelle, participative et inclusive.

e. Analyse thématique

Le processus de priorisation du Bénin a permis de dégager quarante-neuf (49) cibles prioritaires au Bénin. Cette section se focalisera sur l'analyse des relations de causes à effet de chacune de ces cibles afin de dégager les cibles accélératrices de progrès sur les cibles prioritaires des ODD (1, 2, 3, 5, 9 et 14) qui feront l'objet de suivi dans le cadre du Forum Politique de Haut Niveau. L'idée ici, est d'identifier dans une logique circulaire, les cibles prioritaires des ODD au Bénin qui peuvent de façon décisives influencer les progrès sur les cibles prioritaires des ODD concernées par le FPHN 2017.

- **ODD 1**

L'analyse des relations de causes à effet des cibles prioritaires de l'ODD 1 révèle que, la mise en œuvre de la cible 1.2 relative à la réduction de moitié de la pauvreté sous toutes ses formes permettrait d'impacter directement quatre (04) cibles prioritaires sur les 49 (cibles : 2.1 ; 3.1 ; 3.2 et 10.1) soit trois (03) ODD sur 17. Ainsi, pour ce qui concerne les six (06) ODD faisant objet de la revue, deux (02) seraient impactés par cette cible.

Figure 1 : Cibles priorisées impactées par la cible 1.2

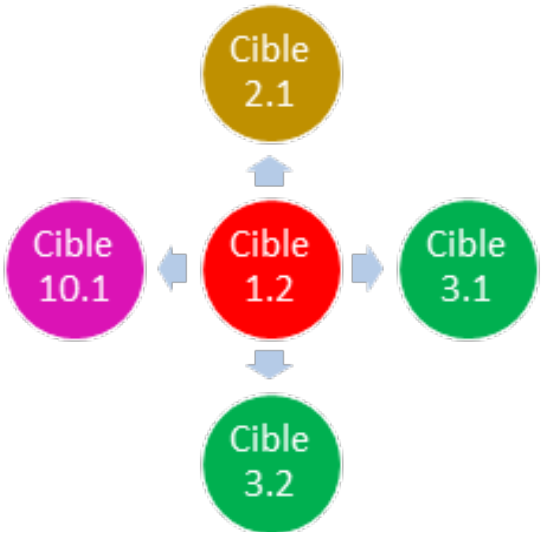

L'analyse des relations de cause à effet de toutes les cibles prioritaires il ressort que l'opérationnalisation de la cible 1.2 suppose des actions systémiques sur 18 cibles prioritaires à savoir : 1.4 (relative à l'accès au même pied d'égalité aux ressources économiques), 2.1 (relative à l'élimination de la faim et l'accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante), 2.2 (relative à l'élimination de toutes les formes de la malnutrition), 2.3 (relative au le doublement de la productivité et des revenus des petits producteurs alimentaires), 3.1 (relative à la réduction de la mortalité maternelle), 3.2 (relative à la réduction de la mortalité infantile), 4.1 (relative à l'accès au pied d'égalité au cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et qualité), 4.4 (relative à la nette augmentation du nombre de jeunes et d'adultes disposant de compétences), 6.1 (relative à l'accès universel et équitable à l'eau potable), 6.2 (relative à l'accès de tous aux services d'assainissement et d'hygiène adéquats), 7.1 (relative à l'accès de tous à des services énergiques fiables et modernes), 8.2 (relative à l'élévation du niveau de productivité économique), 8.3 (relative à la promotion des politiques axées sur le développement), 8.5 (relative au plein emploi productif), 9.2 (relative à la promotion d'une industrialisation durable), 10.1 (relative à la croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres), 10.2 (relative à l'autonomisation

de toutes les personnes) et la cible 15.3 (relative à la lutte contre la désertification). Comme le montre la figure ci-dessous :

Figure 2 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 1.2

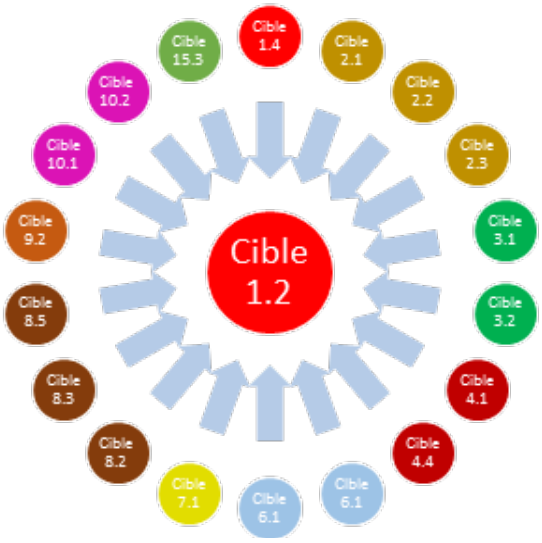

En ce qui concerne la cible 1.3 relative à la mise en place des systèmes et mesures de protection sociale, sa mise en œuvre impacterait 08 cibles prioritaires telles que les cibles 1.4 ; 2.1 ; 2.2 3.1 ; 3.2 ; 5.1 ; 11.5 et 16.2 soit 06 ODD sur 17. Par rapport aux ODD concernés par le FPHN, 04 ODD seraient ainsi impactés sur les 06 à étudier.

Figure 3 : Cibles priorisées impactées par la cible 1.3

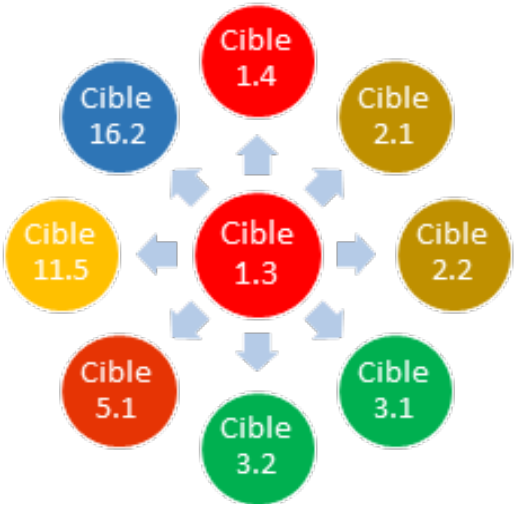

Cependant, des actions systémiques sur quatre cibles (3.1 ; 3.7 ; 11.5 et 16.2) permettraient d'aboutir à des améliorations substantielles dans les progrès vers l'atteinte de la cible 1.3 comme le montre la figure ci-après.

Figure 4 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 1.3

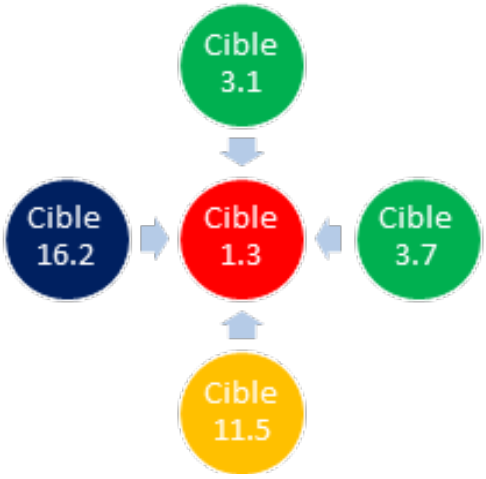

Par ailleurs, la mise en œuvre de la cible 1.4 relative à l'accès au même pied d'égalité aux ressources économiques permettrait d'obtenir des améliorations substantielles au niveau des 08 cibles prioritaires : 1.2 ; 2.1 ; 3.1 ; 3.2 ; 5.1 ; 6.1 ; 7.1 et 10.2 soit 07 ODD sur 17. Ce qui correspond 04 ODD sur 06 faisant objet de revue du FPHN.

Figure 5 : Cibles priorisées impactées par la cible 1.4

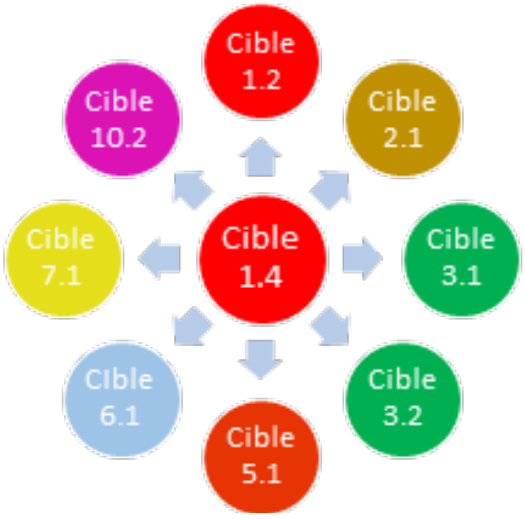

Aussi, l'opérationnalisation de la cible 1.4 suppose des actions systémiques sur 14 cibles prioritaires telles que : 1.3 ; 3.4 ; 4.1 ; 4.4 ; 4.5 ; 5.1 ; 5.5 ; 6.1 ; 6.2 ; 7.1 ; 9.1 ; 10.3 ; 15.3 ; 16.3).

Figure 6 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 1.4

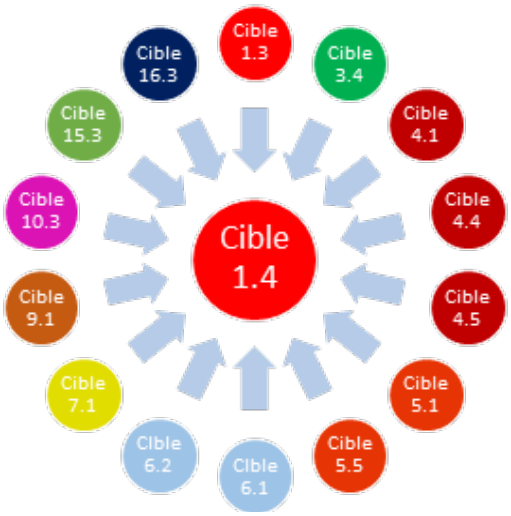

- **ODD 2**

En ce qui concerne la cible 2.1 relative à l'élimination de la faim et l'accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante, sa mise en œuvre impacterait 04 cibles prioritaires que sont les cibles 1.2 ; 2.2 ; 3.2 et 4.5 soit 04 ODD sur 17. Par rapport aux ODD concernés par le FPHN, 03 ODD seraient ainsi impactés sur les 06 à étudier.

Figure 7 : Cibles priorisées impactées par la cible 2.1

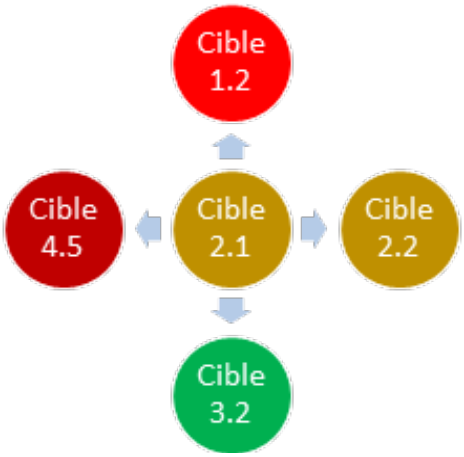

Des actions systémiques sur huit (08) cibles (1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 8.2 ; 8.5 ; 10.1 ; 10.2 et 15.3) permettraient d'aboutir à des améliorations substantielles dans les progrès vers l'atteinte de la cible 2.1 comme le montre la figure ci-après.

Figure 8 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 2.1

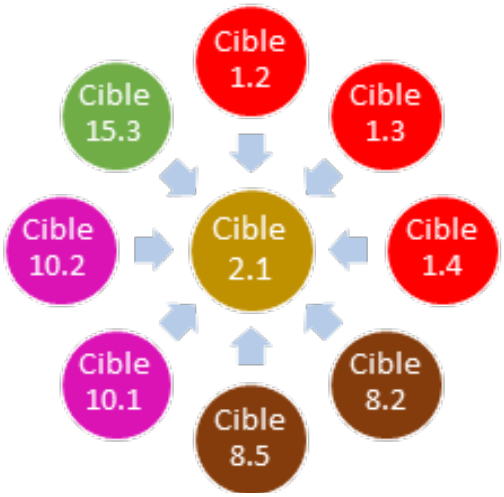

En outre, la mise en œuvre de la cible 2.2 aurait des impacts sur les cinq (05) cibles comme le montre la figure ci-après soit 03 ODD sur 17 et 02 ODD sur les 06 sous revue du FPHN.

Figure 9 : Cibles priorisées impactées par la cible 2.2 (05 cibles sur 49 ; 03 ODD sur 17 et 02 ODD sur 06 sous revue du FPHN)

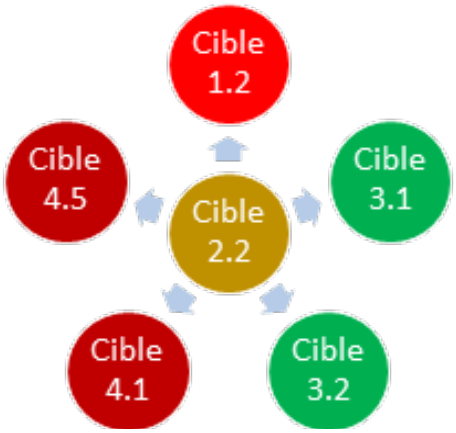

L'opérationnalisation de la cible 2.2 suppose des actions systémiques sur les cibles : 1.3 ; 2.1 et 3.2.

Figure 10 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 2.2

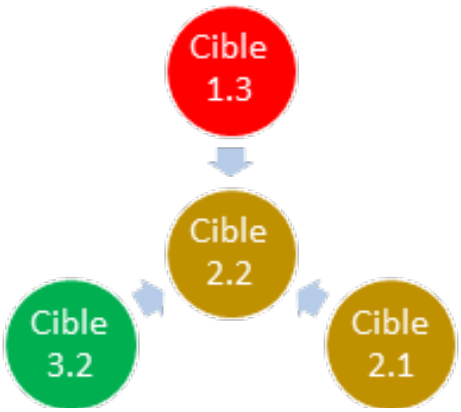

Pour ce qui concerne la cible 2.3, sa bonne mise en œuvre impactera les cibles 1.2 ; 1.4 ; 2.1 et 8.2, soit 03 ODD sur 17 et 02 ODD sur 06 sous revue du FPHN.

Figure 11 : Cibles priorisées impactées par la cible 2.3

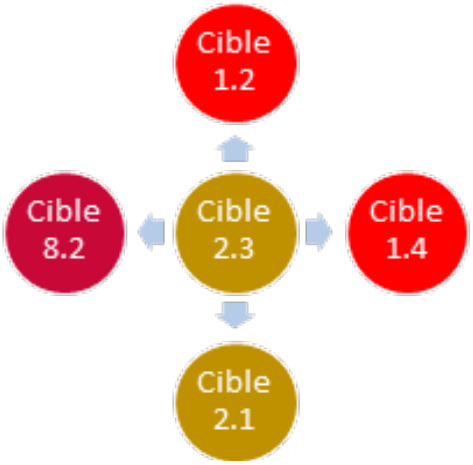

En outre, l'opérationnalisation de la cible 2.3 suppose des actions systémiques sur les cibles : 3.3 ; 3.4 ; 8.2 ; 8.3 ; 9.2 ; 15.3 comme le montre la figure ci-après.

Figure 12 : *Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 2.3*

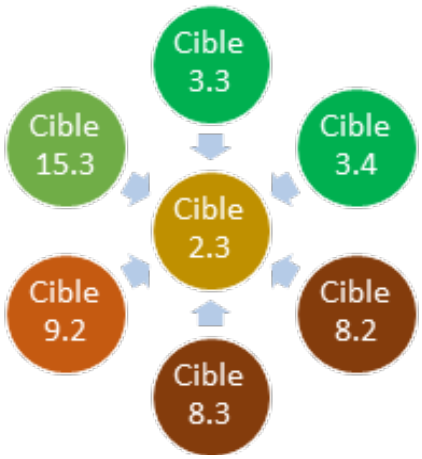

- **ODD 3**

L'analyse des relations de causes à effet des cibles prioritaires de l'ODD 3 révèle que, la mise en œuvre de la cible 3.1 relative à la réduction de la mortalité maternelle permettrait d'impacter quatre (04) cibles prioritaires sur les 49 (cibles : 1.2 ; 1.3 ; 2.3 et 3.7) soit trois (03) ODD sur 17. Ainsi, pour ce qui concerne les six (06) ODD faisant objet de la revue, seulement trois (03) seraient impactés par cette cible comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 13 : Cibles priorisées impactées par la cible 3.1

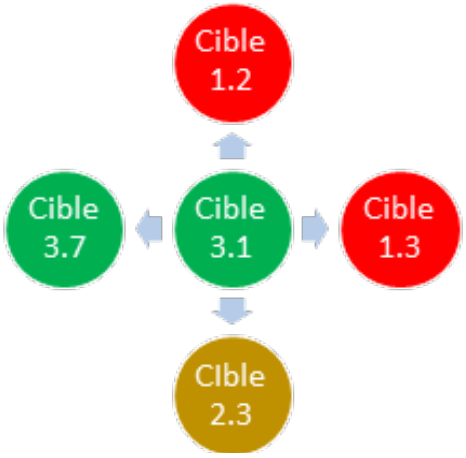

En outre, de l'analyse des relations de cause à effet de toutes les cibles prioritaires fait ressortir que l'opérationnalisation de la cible 3.1 relative à la réduction de la mortalité maternelle suppose

des actions systémiques sur 09 cibles prioritaires telles que : 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 2.2 ; 3.3 ; 3.4 ;6.1 ; 6.2 et 9.5. Comme le montre la figure ci-dessous :

Figure 14 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 3.1

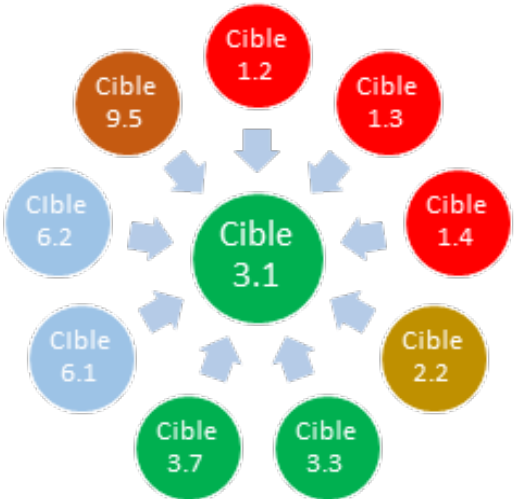

En ce qui concerne la cible 3.2 relative à la réduction de la mortalité infantile, sa mise en œuvre impacterait 04 cibles prioritaires sur les 49 telles que les cibles 1.2 ; 2.2 ; 4.1 et 4.5 soit 03 ODD sur 17. Par rapport aux ODD concernés par le FPHN, 02 ODD seraient ainsi impactés sur les 06 à étudier.

Figure 15 : Cibles priorisées impactées par la cible 3.2

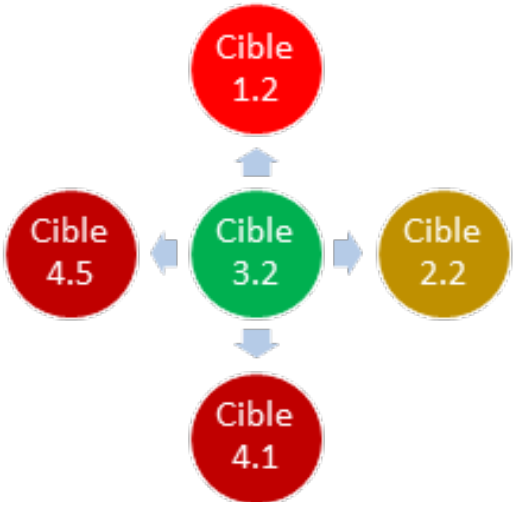

Cependant, des actions systémiques sur quatre cibles (3.1 ; 3.7 ; 11.5 et 16.2) permettraient d'aboutir à des améliorations substantielles dans les progrès vers l'atteinte de la cible 1.3 comme le montre la figure ci-après.

Figure 16 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 3.2

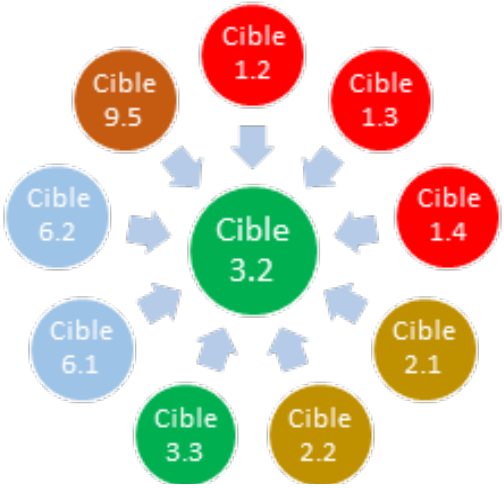

En outre, la mise en œuvre de la cible 3.3 relative à l'éradication de l'épidémie du sida, de la tuberculose, du paludisme et autres maladies tropicales permettrait d'obtenir des améliorations substantielles au niveau des 03 cibles prioritaires : 2.3 ; 3.1 et 3.2 soit 02 ODD sur 17. Ce qui correspond à 02 ODD sur 06 faisant objet de revue du FPHN.

Figure 17 : Cibles priorisées impactées par la cible 3.3

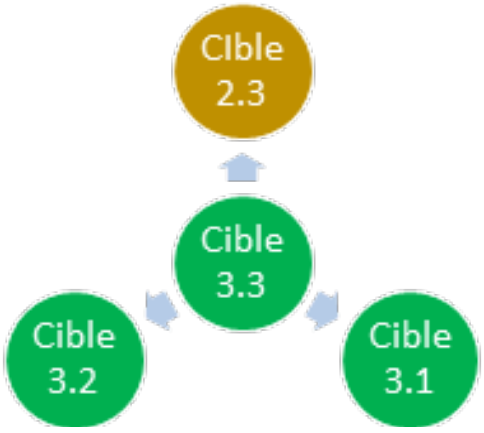

Aussi, l'opérationnalisation de la cible 3.3 suppose-t-elle des actions systémiques sur 03 cibles prioritaires telles que : 3.7 ; 9.5 ; 11.1).

Figure 18 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 3.3

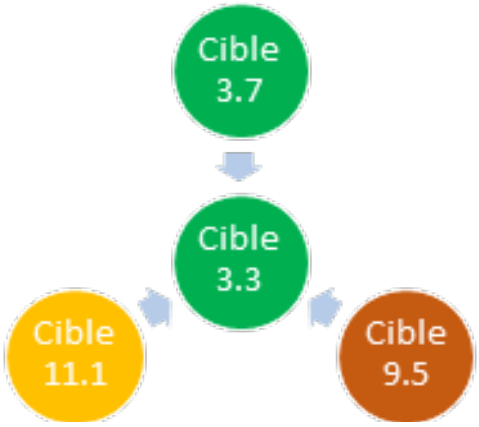

Par ailleurs, la mise en œuvre de la cible 3.4 relative à la mortalité liée aux maladies non transmissibles permettrait d'impacter quatre (04) cibles prioritaires sur les 49 (cibles : 1.4 ; 2.3 ; 4.1 et 8.2) soit quatre (04) ODD sur 17. Ainsi, pour ce qui concerne les six (06) ODD faisant objet de la revue, seulement deux (02) seraient impactés par cette cible comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 19 : Cibles priorisées impactées par la cible 3.4

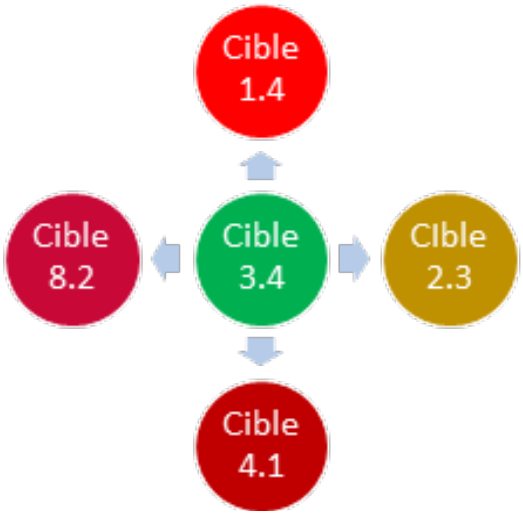

L'analyse des relations de cause à effet de toutes les cibles prioritaires fait ressortir que l'opérationnalisation de la cible 3.4 suppose des actions systémiques sur 03 cibles prioritaires : 9.5 ; 10.2 et 11.1 comme le montre la figure ci-dessous :

Figure 20 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 3.4

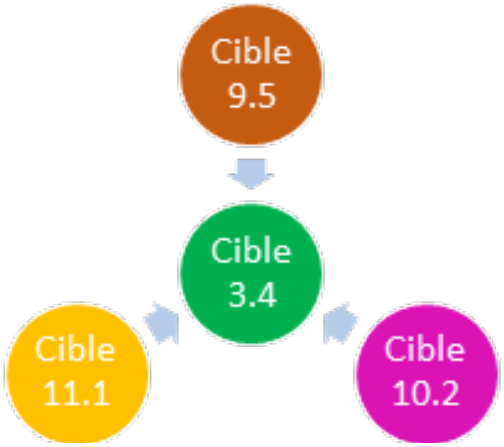

En ce qui concerne la cible 3.7 relative à l'accès de tous aux services de soins de santé sexuelle, sa mise en œuvre impacterait 04 cibles prioritaires sur les 49 telles que les cibles 1.3 ; 3.1 ; 3.3 et 4.1 soit 03 ODD sur 17. Par rapport aux ODD concernés par le FPHN, 02 ODD seraient ainsi impactés sur les 06 à étudier.

Figure 21 : Cibles priorisées impactées par la cible 3.7

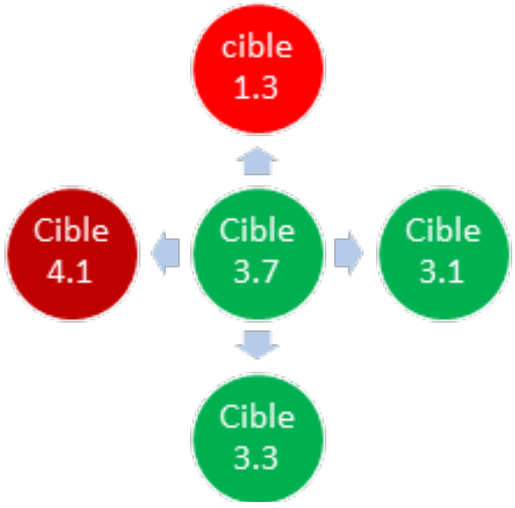

Cependant, des actions systémiques sur cinq (05) cibles (3.1 ; 8.5 ; 10.1 ; 10.2 et 11.1) permettraient d'aboutir à des améliorations substantielles dans les progrès vers l'atteinte de la cible 3.7 comme le montre la figure ci-après.

Figure 22 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 3.7

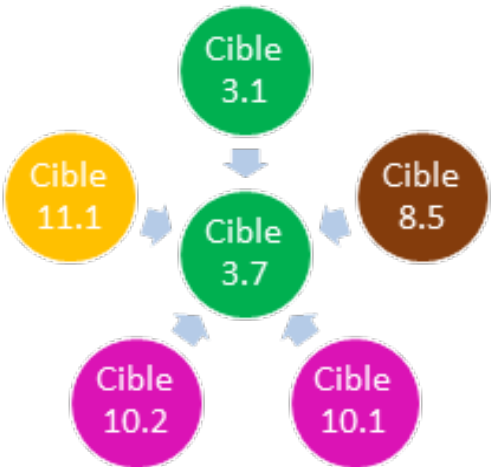

➢ **ODD 5**

Au niveau de l'ODD 5, la mise en œuvre de la cible 5.1 relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'endroit des femmes et des filles impacterait 06 cibles prioritaires à savoir : 1.4 ; 4.1 ; 4.5 ; 5.5 ; 8.5 et 10.3, soit 05 ODD sur 17. Par rapport aux ODD concernés par le FPHN, 02 ODD seraient ainsi impactés sur les 06 à étudier.

Figure 23 : Cibles priorisées impactées par la cible 5.1

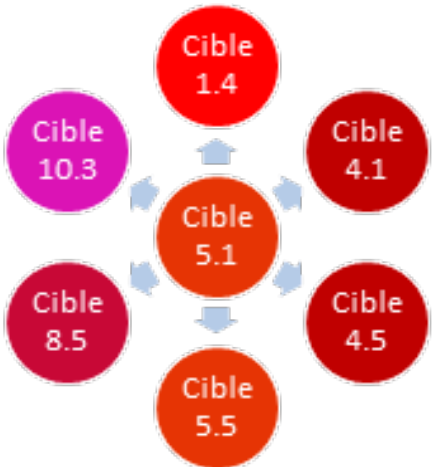

Des actions systémiques sur sept (07) cibles (1.3 ; 1.4 ; 4.1 ; 4.5 ; 5.5 ; 10.3 et 15.3) permettraient d'aboutir à des améliorations substantielles dans les progrès vers l'atteinte de la cible 5.1 comme le montre la figure ci-après.

Figure 24 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 5.1

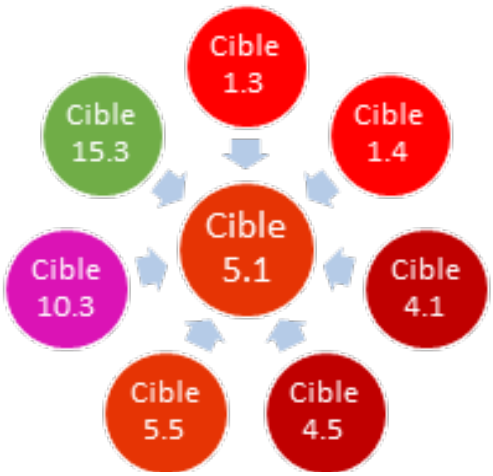

En outre, la mise en œuvre de la cible 5.5 aurait des impacts sur les six (06) cibles comme le montre la figure ci-après soit 05 ODD sur 17 et 02 ODD sur les 06 sous revue du FPHN.

Figure 25 : Cibles priorisées impactées par la cible 5.5

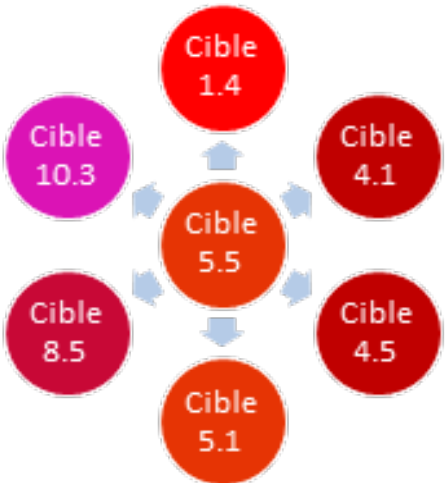

De plus, l'opérationnalisation de la cible 5.5 suppose des actions systémiques sur les cibles : 4.1 ; 4.5 ; 5.1 et 8.5.

Figure 26 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 5.5

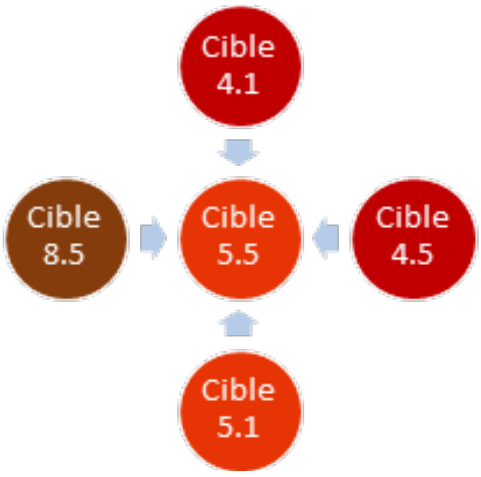

➢ **ODD 9**

Au niveau de cet ODD, il ressort que la mise en œuvre de la cible 9.1 relative à la mise en place à une infrastructure de qualité impacterait 08 cibles prioritaires sur les 49 telles que les cibles 1.4 ; 6.1 ; 6.2 ; 7.1 ; 9.2 ; 11.1 ; 11.3 et 13.1 soit 06 ODD sur 17. Par rapport aux ODD concernés par le FPHN, 02 ODD seraient ainsi impactés sur les 06 à étudier.

Figure 27 : Cibles priorisées impactées par la cible 9.1

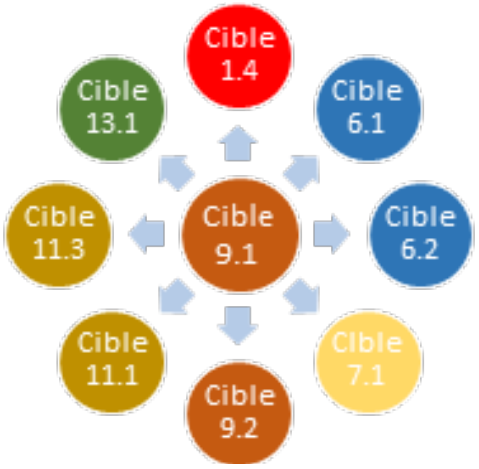

Cependant, des actions systémiques sur trois (03) cibles (9.2 ; 9.5 et 16.5) permettraient d'aboutir à des améliorations substantielles dans les progrès vers l'atteinte de la cible 9.1 comme le montre la figure ci-après.

Figure 28 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 9.1

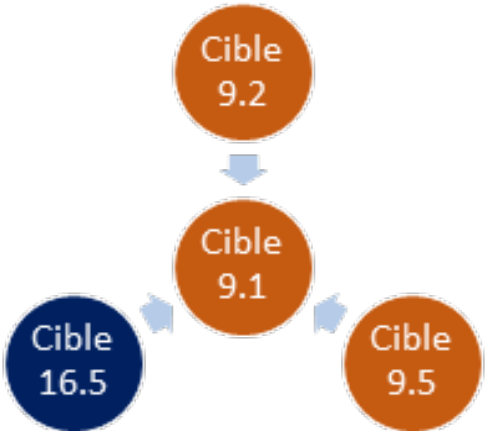

En outre, la mise en œuvre de la cible 9.2 relative à la promotion d'une industrialisation durable permettrait d'obtenir des améliorations substantielles au niveau des 07 cibles prioritaires : 1.2 ; 2.3 ; 8.2 ; 8.3 ; 8.5 ; 9.1 et 10.1 soit 05 ODD sur 17. Ce qui correspond à 03 ODD sur 06 faisant objet de revue du FPHN.

Figure 29 : Cibles priorisées impactées par la cible 9.2

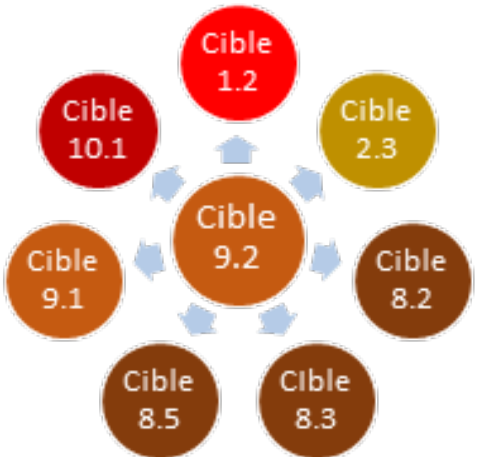

Aussi, l'opérationnalisation de la cible 9.2 suppose des actions systémiques sur 06 cibles prioritaires telles que : 7.1 ; 8.2 ; 8.3 ; 9.1 ; 9.5 et 15.2).

Figure 30 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 9.2

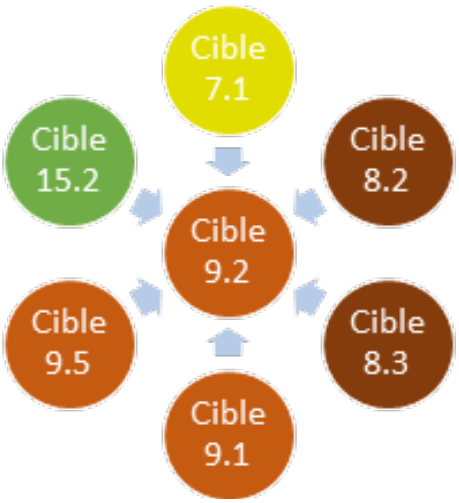

Par ailleurs, la mise en œuvre de la cible 9.5 relative au renforcement de la recherche scientifique permettrait d'impacter quatre (07) cibles prioritaires sur les 49 (cibles : 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 8.2 ; 9.1 et 9.2) soit quatre (03) ODD sur 17. Ainsi, pour ce qui concerne les six (06) ODD faisant objet de la revue, seulement deux (02) seraient impactés par cette cible comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 31 : Cibles priorisées impactées par la cible 9.5

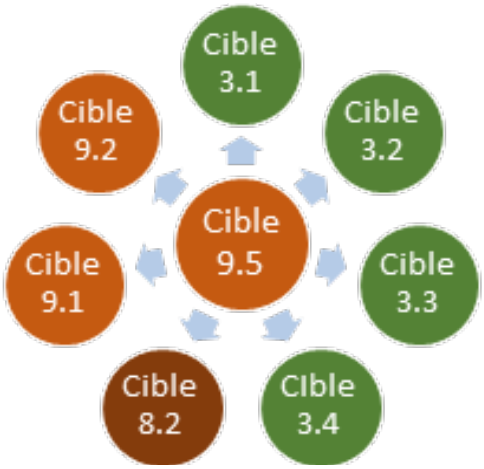

En outre, de l'analyse des relations de cause à effet de toutes les cibles prioritaires aucun effet direct des autres cibles prioritaires sur la cible 9.5 n'a été identifié.

- **ODD 14**

Au niveau de l'ODD 14, la mise en œuvre de la cible 14.2 relative à la gestion et la protection des écosystèmes marins et côtiers impacterait 02 cibles prioritaires à savoir : 12.2 et 14.5 soit 02 ODD sur 17. Par rapport aux ODD concernés par le FPHN, 01 ODD serait ainsi impacté sur les 06 à étudier.

Figure 32 : Cibles priorisées impactées par la cible 14.2

Des actions systémiques sur huit (08) cibles (12.2 ; 12.5 ; 12.8 ; 13.1 ; 14.5 ; 15.1 ; 15.2 et 15.3) permettraient d'aboutir à des améliorations substantielles dans les progrès vers l'atteinte de la cible 14.2 comme le montre la figure ci-après.

Figure 33 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 14.2

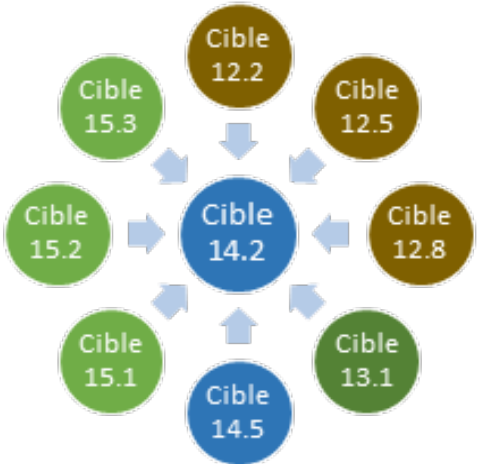

En outre, la en œuvre de la cible 14.5 aurait des impacts sur les trois (03) cibles comme le montre la figure ci-après soit 03 ODD sur 17 et 01 ODD sur les 06 sous revue du FPHN.

Figure 34 : Cibles priorisées impactées par la cible 14.5

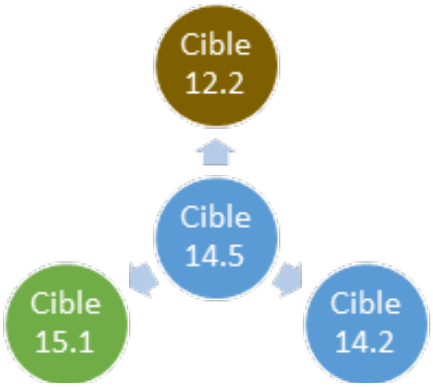

Des progrès pourraient être réalisés dans l'atteinte de cette 14.5 si des actions sont menées à l'endroit de la cible 14.2.

Figure 35 : Cibles prioritaires ayant d'effets directs sur la cible 14.5

Au total, il ressort de cette analyse que les cibles accélératrices de progrès communes aux cibles concernées par la revue sont les cibles 15.3 (relative à la lutte contre la dégradation des terres et des sols) ; 1.3 (relative à la mise en place de systèmes et mesures de protection sociale) ; 1.4 (relative à l'accès au même pied d'égalité aux ressources économiques) et 8.2 (relative à l'élévation du niveau de productivité économique). Pour accélérer les progrès dans les cibles faisant l'objet de la revue de cette année et dans un souci d'optimisation des politiques publiques et de rationalisation des ressources, le Bénin a fait le choix de mettre davantage l'accent sur ces quatre (04) cibles prioritaires, révélées comme accélératrices de progrès.

Afin d'atteindre la cible 15.3 relative à la lutte contre la désertification, le Bénin met en œuvre, depuis 2000, un programme national de lutte contre la désertification. Le Bénin est parti de la convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification. Depuis 2016, le pays est engagé avec l'appui des partenaires à la définition et à la mesure des indicateurs associés à la neutralité de la dégradation des terres. Des initiatives pilotes gouvernementales avec l'appui des partenaires sont aussi actuellement en cours pour arrêter et renverser la dynamique de dégradation des terres.

Par ailleurs, par rapport aux cibles 1.3, 1.4 et 8.2, d'importantes initiatives sont en cours dont certaines sont intégrées au PAG. Elles comprennent pour les cibles 1.3 et 1.4 :

- le projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ;
- le projet Autonomisation Economique des Femmes et de Promotion du Genre ;
- le projet Appui à l'autonomisation de la femme en milieu rural par l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le renforcement des capacités communicatives, relationnelles et de leadership ;
- le projet de restauration des Ecosystèmes de Mangroves du site RAMSAR 1017 ;
- le projet d'appui à la Professionnalisation de la Filière d`Elevage Cunicole ;
- le projet d'amélioration de la Productivité, de la Compétitivité et Développement d`une Indication Géographique de l`Ananas Pain de Sucre ;
- le projet d'intensification durable de la production du maïs chez les petits producteurs des départements de l`Alibori et du Borgou au Bénin ;
- le projet Emploi des Jeunes ;
- le programme de Protection des Couches Vulnérables ;
- le projet d'appuis aux politiques sociales ;
- le projet villages du millénaire ;

- le projet de promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la transformation socio-économique des zones rurale au Benin ;
- le projet d'Extension des Cantines Scolaires dans toutes les écoles des zones rurales du Bénin ;
- le programme de Modernisation et de Réhabilitation des Principaux Marchés des Communes ;
- le programme d'Appui à la mise en œuvre des Micro-Projets à Impact Local ;

Et pour la cible 8.2 relative à l'élévation du niveau de productivité économique, l'on peut énumérer le :

- développement de filières à haute valeur ajoutée : ananas, anacarde, produits maraîchers, avec l'extension des surfaces cultivables, l'amélioration de la productivité et le développement des filières d'exportation de produits transformés ;
- renforcement des filières conventionnelles du riz, maïs et manioc ;
- dotation des structures de recherche d'infrastructures du type « Innovation Lab. »
- Mise en place d'un système de valorisation des résultats de la recherche assorti d'un Partenariat Public-Privé pour la promotion de la Recherche ;
- mise en place d'un fonds compétitif de recherche dans les lycées techniques et les centres de métiers.

f. Mécanisme institutionnel

Pour rendre efficace la mise en œuvre des ODD, le Bénin a mis en place un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation. Ce dernier a pour mission d'assurer la prise en compte des cibles prioritaires des ODD dans le système de planification du Bénin (national ou/et sectoriel). Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation est composé de deux (02) instances :

- le comité d'orientation ; et
- le comité technique de pilotage.

i. Comité d'orientation

Le Comité d'Orientation est composé de :

- Membres du Gouvernement ;
- Conseiller Spécial du Chef de l'État
- Président du Conseil Economique et Social ou son Représentant
- Partenaires Techniques et Financiers (PTFs)
- Président du Conseil National de l'Education ;
- Président de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin ou son représentant ;
- Président du Conseil National du Patronat (CNPB) ou son représentant ;
- Président du Conseil des Investisseurs Privés du Bénin (CIPB) ou son représentant ;
- Deux (02) représentants de la Société Civile dont la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile au Bénin ;
- Deux (02) Secrétaires Généraux des Centrales syndicales les plus représentatives selon les élections professionnelles ;
- Deux (02) représentants de l'Association Nationale des Communes du Bénin
- Deux (02) représentants de Fédération de Femmes
- Deux (02) représentants des Associations des Personnes handicapées
- Deux (02) représentants du Parlement des Jeunes

Le rapportage sera assuré par le DGCS-ODD qui pourrait être suppléé éventuellement par le Directeur Général des Politiques de Développement (DGPD) ou le Secrétaire Technique de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (ST/CSPEF).

Ils ont pour mission de prendre connaissance des actions de mise en œuvre des ODD telles que prévues par la Direction Générale de Coordination et de Suivi des ODD, au niveau national et au niveau des ministères sectoriels. Ils doivent conduire le lobbying pour la mobilisation des ressources nécessaires.

Ils ont, également, pour mission d'instruire le Comité technique de Pilotage de la prise en compte des ODD dans les stratégies et politiques sectorielles, de se faire rendre compte périodiquement de leur mise en œuvre et d'exiger un compte rendu trimestriel aux échéances de 5 avril, de 5 juillet, de 5 octobre et de 5 décembre de l'année.

Le Président du Comité d'Orientation est le Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement. Il convoque et préside une séance de suivi tous les trimestres, dans les mêmes mois que ses collègues reçoivent le rapport de leurs collaborateurs (au plus tard le 15 du mois). Au terme de leur séance de suivi-évaluation, le Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement, Président du Comité d'Orientation, rend compte au Chef de l'Etat en Conseil des Ministres, (avant la fin du mois) et reçoit les instructions pertinentes de ce dernier pour l'amélioration du suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD. Le rapport présenté par le Ministre d'Etat à la séance du Comité d'Orientation est la synthèse des rapports des ministères sectoriels. Il est rédigé par le Directeur Général de Coordination et de Suivi des ODD, qui assure le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage.

ii. Comité technique de pilotage

Le Comité technique de Pilotage est composé des représentants :

- des groupes techniques animés par les points focaux des Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) des ministères sectoriels ;
- de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) ;
- de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) ;
- de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) ;
- de la Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics (DGPSIP) ;
- de la Direction Générale du Financement du Développement (DGFD) ;
- de l'Observatoire du Changement Social (OCS) ;
- du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED) ;
- de la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) ;
- de la Direction Générale du Budget (DGB) ;
- de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF) ;
- de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) ;
- du Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI) près la Présidence de la République ;
- du Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale (BEPPAAG) ;
- de la Direction Générale de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (DGDGL) ;
- de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT) ;
- des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) incluant les agences des Nations Unies ;
- des Organisations de la Société Civile (Réseau pour les ODD,..) ;
- des organisations du secteur privé incluant les chambres et représentations des entreprises

Le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage est assuré par le Directeur Général de la Coordination et de Suivi des ODD.

Le rapport du Comité technique de Pilotage considère comme input, les différents rapports élaborés par les acteurs sectoriels. En fin d'année, la DGCS-ODD élabore et fait apprécier par le Président du Comité d'Orientation, le rapport d'avancement de la mise en œuvre et du suivi des cibles prioritaires ODD au Bénin. Seul ce dernier autorise sa dissémination, soit de son propre chef, soit après s'en être référé au Chef de l'Etat, en Conseil des Ministres. Le rapport d'avancement de la mise en œuvre et du suivi des cibles prioritaires ODD au Bénin doit toujours faire l'objet d'une large diffusion pour en permettre l'appropriation.

Le Ministère du Plan et du Développement organisera de façon semestrielle des revues sur la mise en œuvre des cibles ODD prioritaires pour le Bénin. La revue sera une occasion pour toutes les parties prenantes de présenter les actions

phares menées, les difficultés rencontrées et les perspectives pour l'atteinte des cibles à l'horizon 2030.

Figure 37 : Schéma du cadre institutionnel

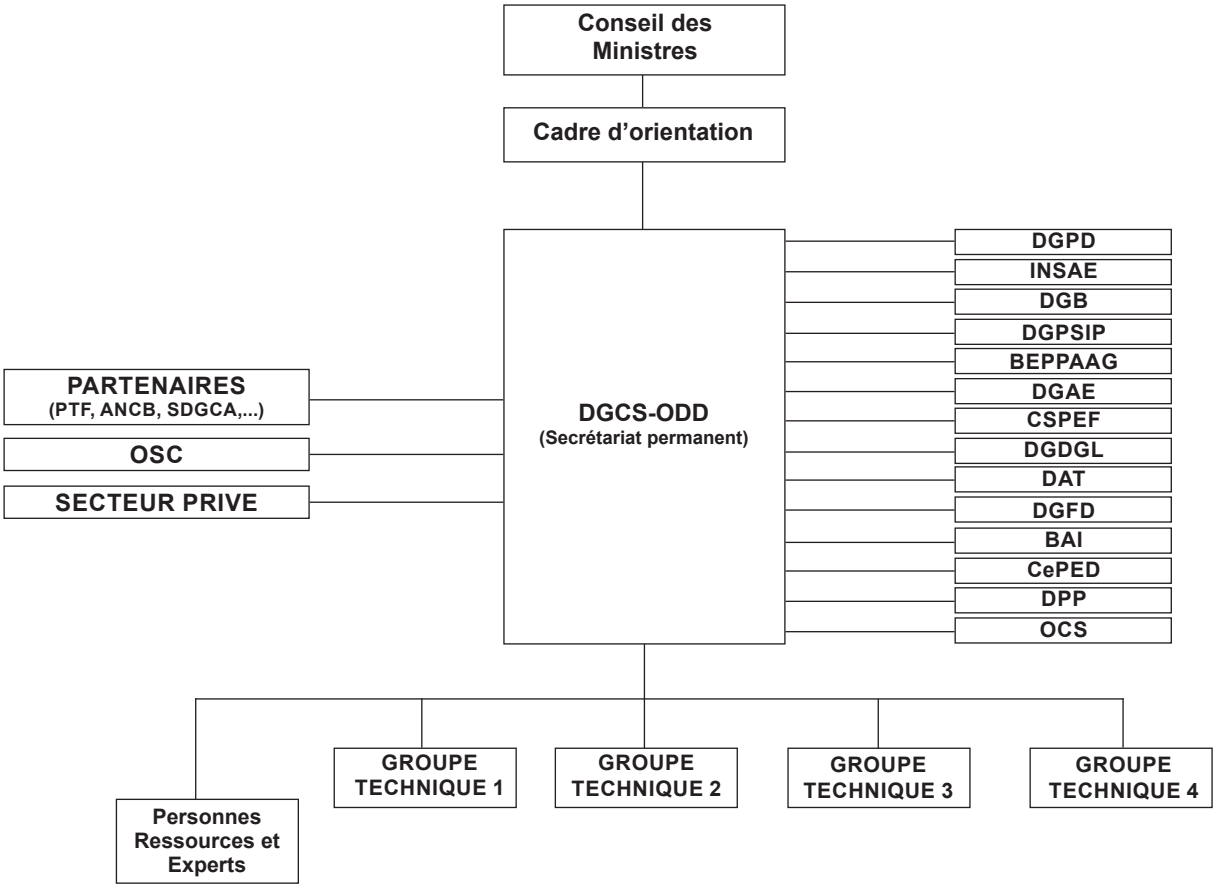

6. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

A l'étape actuelle où le Plan National de Développement est en cours d'élaboration, seul le PAG permet pour le moment d'opérationnaliser les ODD. Le processus de costing des ODD associés à l'élaboration du PND, permettra de définir les besoins en ressources pour réaliser les cibles ODD prioritaires du Bénin d'ici 2030.

7. PERSPECTIVES

Les perspectives en matière d'opérationnalisation des ODD, sont plutôt rassurantes. Fidèle pour la suite, le Bénin s'est fixé une feuille de route pour assurer l'opérationnalisation des ODD. Elle se présente suivant les points ci-après :

- mise en place du système de suivi-évaluation et de reporting (MER) axés sur les résultats de développement et les évidences couvrant tous les secteurs clés y compris l'environnement et les changements climatiques ;
- détermination de la situation de référence des indicateurs des cibles prioritaires en 2015 et projection de ces cibles en 2020, 2025 et 2030 ;
- prise en compte des cibles prioritaires dans le PND ;
- alignement des stratégies du PND sur les cibles prioritaires ;
- élaboration du document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour le financement des actions en faveur du développement durable ;
- information et sensibilisation des acteurs nationaux et locaux sur les cibles priorisées et les principes de l'Agenda 2030.

8. CONCLUSION

Ce rapport présente les différentes étapes franchies par le Bénin et les perspectives en ce qui concerne l'appropriation, la mise en œuvre et le suivi des ODD.

Par rapport à l'appropriation, elle a consisté en une sensibilisation de toutes parties prenantes sur les ODD à travers leurs enjeux et défis ; il s'agit : des acteurs publics de la chaine de planification et de programmation à tous les niveaux (national, départemental, local), les parlementaires, les ONG et autres représentants de la société civile, les journalistes, les étudiants, le secteur privé, etc. Un séminaire de haut niveau sur le développement humain durable et sur l'accord de Paris a permis de valider un agenda qui est en cours d'exécution.

Une phase importante du processus est l'étape de priorisation des cibles et de contextualisation des indicateurs. Elle a permis pour le Bénin de retenir 49 cibles à atteindre à l'horizon 2030. Les indicateurs retenus pour les cibles priorisées devront être renseignés en tenant compte de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à tous les niveaux. L'année 2017 marque ainsi l'exécution d'un certain nombre de tâches critiques pour une bonne mise en œuvre des ODD. Le processus d'élaboration du PND en cours favorise la planification de la mise en œuvre et de la prise en compte efficaces des ODD dans le cadre national de planification. Pour améliorer l'efficacité des ODD relativement aux OMD, un mécanisme de coordination et de suivi évaluation est mis en place pour canaliser toutes les interventions en lien avec les ODD. Il est composé d'un comité d'orientation et d'un comité de pilotage qui pourront apprécier les progrès du Bénin grâce aux revues trimestrielles de mise en œuvre des ODD que le Ministère du Plan et du Développement aura à organiser.

Les principaux défis auxquels le Bénin fait face, sont multiples. Tirant enseignement de la mise en œuvre des OMD, l'enjeu le plus important en lien avec les ODD est la gouvernabilité du processus. Cette dernière inclut la qualité de la coordination, la qualité des dépenses et la qualité du suivi-évaluation. Ceci suggère une meilleure planification sectorielle tirant avantage des synergies intersectorielles, une budgétisation sensible aux ODD, une transparence du système de gestion des finances publiques et un devoir de redevabilité. A ces défis s'ajoutent ceux en lien avec la disponibilité de l'information statistique. L'actualisation de la SNDS et le développement de nouveaux instruments de collecte de données sont de nature à préparer le Bénin à faire face à ce défi des données.

En outre, un autre défi parmi les plus importants est celui du renforcement des capacités des ressources humaines en charge de la mise en œuvre des agendas de développement en général et des actions en faveur du développement durable en particulier.

Enfin, la mobilisation efficace des ressources (tant domestiques qu'extérieures) se présente comme un préalable à la réalisation effective des ODD. Ici, le partenariat global et la coopération (bilatérale, multilatérale, sud-sud et triangulaire) ont un rôle catalyseur à jouer.

ANNEXE STATISTIQUE

Annexe 1 : Package des cibles et indicateurs ODD prioritaires au niveau national

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	1.2.1 Proportion de la population vivant au- dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge
	1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays
1.3Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base
	1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation
1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté
	1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation
	2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière
	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone
2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a.l Indice d'orientation agricole des dépenses publiques
	2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole
2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	2.b.l Estimation du soutien à la production agricole
	2.b.2 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires	2.c.I Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	3.1.1 Taux de mortalité maternelle
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population
	3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1000 habitants
	3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants
	3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants
	3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques
	3.4.2 Taux de mortalité par suicide
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale
	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne
	3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé
3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie	
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]
4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	4.b.l Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation
4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	4.c.l Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales
	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction
5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit
	5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.l Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5.c.l Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau	
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau
	6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)
	6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel
6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité
	7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	7.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.l Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap
	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance
	8.9.2 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en oeuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année
	9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant
	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	9.5.1 Dépenses de recherche- développement en proportion du PIB
	9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants
9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures
9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique , notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	10.3.1 Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme
10.a Mettre en oeuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce	10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits
10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)
10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %	10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique
	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique
11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes
	11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base
11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en oeuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville
11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en oeuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en oeuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en oeuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) 11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe
11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB
	12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7.1 Nombre de pays mettant en oeuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants
12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles
12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en oeuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord
12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	13.1.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe
	13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes
13.a Mettre en oeuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en oeuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacité
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.	14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées
14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines
14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	14.b.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en oeuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs
14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et l'application au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels des instruments relatifs aux océans qui mettent en oeuvre le droit international, tel que reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
Objectif15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières
	15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées
l5.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	l5.a.l Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
l5.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	l5.b.l Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
l5.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	l5.c.l Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtiment corporel ou une agression psychologique infligé par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent
	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation
	16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)
	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge
16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16.a.1 Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris
16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme
Objectif 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source 17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total
	17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total
17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services
17.5 Adopter et mettre en oeuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en oeuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération 17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	17.8.1 Proportion de la population utilisant l'Internet
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	**Indicateurs**
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales
17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement
17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	17.13.1 Tableau de bord macroéconomique
17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable
17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays
17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable	17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public - privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile

Source : Rapport national de priorisation des cibles ODD au Bénin, 2017

ANNEXE 2 : Indicateurs de suivi des ODD

N° Cible	indicateur	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	1Type[2]	Situation de référence				2Production[3]
				Année	Valeur	Unité	Source	
ODD 1								
1.2	1.2.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	1	2015	40,1	%	INSAE	1
1.2	1.2.2	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	1	2015	15,3	%	INSAE	1
1.3	1.3.1	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	1					2
1.4	1.4.1	Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	1	2015		%	INSAE	2
1.4	1.4.2	Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation	1	2015		%	INSAE	2
1.4	1.4.2.a	Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs	2	2015	4,39	%		1
ODD 2								
2.1	2.1.1a	Prévalence de la sous-alimentation	1					3
2.1	2.1.1b	l'incidence de la pauvreté alimentaire	2	2015	22,7	%	INSAE	1
2.1	2.1.2	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	1	2015	20,2	%	INSAE	1
2.2	2.2.1	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	1	2014	34	%	INSAE	1

N° Cible	indicateur	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	1Type[2]	Situation de référence				2Production[3]
				Année	Valeur	Unité	Source	
2.2	2.2.2	Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)	1	2014	4,5	%	INSAE	1
2.3	2.3.1	Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	1	2015	120	%	MAEP	1
2.3	2.3.2	Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone	1	2015	ND	FCFA	MAEP	3
ODD 3								
3.1	31.1	Taux de mortalité maternelle	1	2014	347	100 000	MICS	1
3.1	3.1.2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	1	2014	77,2	%	MICS	1
3.1	3.1.3	Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	2	2014	58,8	%	MICS	1
3.2	3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	1	2014	115	‰	MICS	1
3.2	3.2.2	Taux de mortalité néonatale	1	2014	38	‰	MICS	1
3.2	3.2.3	Taux de couverture vaccinale complète	2	2014	41,1	%	MICS	1
3.2	3.2.4	Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	2	2015	2,1079	‰	SNIGS	1
3.3	3.3.1	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes principaux groupes de population séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population	1					2
3.3	3.3.1a	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives (à désagréger par sexe et par âge et par groupe de population)	2	2015	70	1000	Aids info	2
3.3	3.3.1b	Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant	2	2014	7,62	%	ESDG	1
3.3	3.3.1c	Taux de couverture en ARV des PVVIH	2	2015	48,7	%	PNLS / Estimation Spectrum	3
3.3	3.3.2	Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	1	2015	31	1 000	PNT	1

N° Cible	indicateur	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	1Type[2]	Situation de référence				2Production[3]
				Année	Valeur	Unité	Source	
3.3	3.3.3	Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	1	2015	15,5	%	SNIGS	1
3.3	3.3.4	Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	1	2015	23,4	%	SNIGS	1
3.3	3.3.5	Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires (A désagréger par MTN)	1	2015		%	PNLMT	3
3.3	3.3.5a	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique	2	2015	22,91	%	PNLMT	1
3.3	3.3.5b	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose	2	2015	47,23	%	PNLMT	1
3.3	3.3.5 c	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiases	2	2015	6,18	%	PNLMT	1
3.3	3.3.5d	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases	2	2015	7,75	%	PNLMT	1
3.3	3.3.5e	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome	2	2015		%	PNLMT	3
3.4	3.4.1	Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques	1					3
3.4	3.4.1a	Létalité liée aux maladies cardiovasculaires	2	2015	15	10 000	SNIGS	1
3.4	3.4.1b	Létalité liée au cancer	2	2015	4	10 000	SNIGS	1
3.4	3.4.1c	Létalité liée au diabète	2	2015	2	10 000	SNIGS	1
3.4	3.4.1d	Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques	2	2015	3	10 000	SNIGS	1
3.4	3.4.1e	Létalité liée au suicide	2					3
3.4	3.4.1f	Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine	2					3
3.4	3.4.2	Taux de mortalité par suicide	1					3
3.7	3.7.1	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	1	2014	12,5	%	MICS	1
3.7	3.7.2	Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	1	2014	19,6	%	MICS	1

N° Cible	indicateur	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	1Type[2]	Situation de référence				2Production[3]
				Année	Valeur	Unité	Source	
ODD 4								
4.1	4.1.1	Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	**1**	2015		%		3
4.1	4.1.1.a	Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2	2014	90,4	%		1
4.1	4.1.1.b	Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique	2	2014	66,5	%		
4.1	4.1.1.c	Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2	2014	48,3	%		
4.1	4.1.1.d	Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	2	2014	60,2	%		
4.1	4.1.2	Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2	2015		%	DPP/MEMP	3
4.1	4.1.3	Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques,	2	2015		%	DPP/MEMP	3
4.1	4.1.4	Taux net de scolarisation dans le primaire	2	2014	74,9	%	DPP/MEMP	3
4.1	4.1.5	Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	2	2015	70,5	%	DPP/MEMP	3
4.1	4.1.6	Taux brut de scolarisation dans le primaire	2	2013	96,6	%	DPP/MEMP	3
4.1	4.1.7	Taux brut de scolarisation dans le secondaire	2	2015	61,5	%	DPP/MESTFP	3
4.1	4.1.8	Taux net de scolarisation dans le secondaire	2	2014	44	%	DPP/MESTFP	3
4.4	4.4.1	Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence	1			%	INSAE	3

N° Cible	indicateur	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	1Type[2]	Situation de référence				2Production[3]
				Année	Valeur	Unité	Source	
4.4	4.4.2	Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC	2	2015			DPP/MESTFP	3
4.4	4.4.3	Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle	2	-	-	%	DPP/MESRS	3
4.5	4.5.1.a	Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	1				DPP/Education	3
4.5	4.5.1.b	Indices de parité (quintile inférieur/ supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	1				DPP/ Education; INSAE	2
4.5	4.5.1.c	Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	1	2013	0,97	1	INSAE	1
4.5	4.5.1.d	Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	1	2011	0,78	1		1
4.5	4.5.1.e	Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire	1	2013	0,77	1		1
4.5	4.5.1.f	Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	1	2015	0,609	1		1
4.5	4.5.1.g	Indice de Parité de l'effectif (femmes/ hommes) des étudiants	1				DPP/MESRS	2
ODD 5								
5.1	5.1.1	Existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	**1**					2
5.1	5.1.2	Indice de la Condition de la Femme par volet	**2**	2015	0,607	1	MTFPAS	1
5.5	5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	1	2015	7,2	%	MTFPAS	2
5.5	5.5.2	Proportion de femmes occupant des postes de direction	1	2015	11,4	%	MTFPAS	2
ODD 6								
6.1	6.1.1	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	**1**	2015			INSAE	2
6.1	6.1.2	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	**2**	2015	84	%	MEEM	1

N° Cible	indicateur	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	1Type[2]	Situation de référence				2Production[3]
				Année	Valeur	Unité	Source	
6.1	6.1.3	Taux de desserte en eau potable en milieu rural	**2**	2015	45,8	%	MEEM	1
6.2	6.2.1	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	1	2015		%	INSAE	2
6.4	6.4.1	Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	1					
6.4	6.4.2	Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	1					
6.5	6.5.1	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	1	2015	35	%	MEEM/DGEAU	1
6.5	6.5.2	Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	1	2015	75	%	MEEM/DGEAU	1
ODD 7								
7.1	7.1.1a	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	**1**	2015	38,8	%	INSAE	1
7.1	7.1.1b	Taux d'électrification	**2**	2015	33,18	%	MEEM/DGE	1
7.1	7.1.2a	Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	1	2015	ND		MEEM/DGE	3
7.1	7.1.2b	Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres	2	2015	ND		MEEM/DGE	3
7.1	7.1.2c	Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres	2	2015	ND		MEEM/DGE	3
ODD 8								
8.2	8.2.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	1	2015	17,5	%	INSAE	1
8.3	8.3.1	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	1	2015		%	INSAE	2
8.3	8.3.2	Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier	2	2014	6,5	%	INSAE	1
8.5	8.5.1	Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap	1				INSAE	2
8.5	8.5.2	Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap	1	2015	2,3[3]	%	INSAE	1

N° Cible	indicateur	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	1Type[2]	Situation de référence				2Production[3]
				Année	Valeur	Unité	Source	
8.5	8.5.2	Taux de sous-emploi visible	2	2015	39	%	INSAE	1
8.9	8.9.1.a	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total	1				INSAE	3
8.9	8.9.1.b	Taux de croissance du PIB du secteur du Tourisme	1				INSAE	3
8.9	8.9.2.a	Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois	1				INSAE	2
8.9	8.9.2.b	Taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme, par sexe	1				INSAE	2
8.9	8.9.2.c	Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	2	2015	0,54	%	DPP/MTC	1
8.9	8.9.2.d	Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat	2	2015	0,13	%	DPP/MTC	1
ODD 9								
9.1	9.1.1.a	Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	1	2015		%	DPP/MIT	3
9.1	9.1.1.b	Indice d'état du réseau routier	2	2015		%	DPP/MIT	2
9.1	9.1.2.a	Trafic fret ferroviaire	1	2014	36 677	Tonne	DPP/MIT	1
9.1	9.1.2.b	Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin	1	2015	260 555	Nb	DPP/MIT	1
9.1	9.1.2.c	Trafic fret aérien	1	2015	8353000	Kg	DPP/MIT	1
9.1	9.1.2.d	Transport marchandises au port	1	2015	9374127	Tonne	DPP/MIT	1
9.1	9.1.2.e	Trafic passagers sur les cours et plans d'eau	1	2017		Nb	DPP/MIT	3
9.1	9.1.3	Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières	2	2015	9%	%	DPP/MIT	1
9.1	9.1.4	Temps moyen de passage des marchandises au port	2	2015		Jour	DPP/MIT	3
9.1	9.1.5	Pourcentage de voies d'eau aménagées et mises en service pour le transport fluvio lagunaire	2	2017		%	DPP/MIT	3
9.1	9.1.6	Proportion de quartiers disposant d'infrastructures de voirie et d'assainissement	2	2017		%	DPP/MCVDD	3
9.1	9.1.7	Taux de couverture du territoire national en fibre optique et autres infrastructure d'accès à l'internet haut débit	2			%	MENC	3
9.1	9.1.8	Taux de pénétration de la TNT	2	2016	0	%	MENC	1

N° Cible	indicateur	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	1Type[2]	Situation de référence				2Production[3]
				Année	Valeur	Unité	Source	
9.1	9.1.9	Taux de pénétration de la RNT	2	2016	0	%	MENC	1
9.2	9.2.1	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	1	2015		%	RGE réalisé par l'INSAE et le MICA	3
9.2	9.2.2	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	1	2015		%	RGE réalisé par l'INSAE et le MICA	3
9.5	9.5.1	Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	1				DPP/MESRS INSAE	3
9.5	9.5.2	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	1				DPP/MESRS	2
ODD 10								
10.1	10.1.1	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	**1**				INSAE	2
10.2	10.2.1	Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap	1				INSAE	2
10.3	10.3.1	Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	1				INSAE	2
ODD 11								
11.1	11.1.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	**1**				INSAE	2
11.1	11.1.2	Proportion de la population urbaine vivant dans des logements ayant reçu des permis de construire	**2**	2015	ND	%	MCVDD/ INSAE	3
11.1	11.1.3	Proportion de logements sociaux et économiques occupés	**2**	2015	ND	%	MCVDD/ INSAE	2
11.3	11.3.1	Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique	1					2
11.3	11.3.2	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	1					3

N° Cible	indicateur	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	1Type[2]	Situation de référence				2Production[3]
				Année	Valeur	Unité	Source	
11.5	11.5.1	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	1	2015	ND	nb	Agence Nationale de Protection Civile	3
11.5	11.5.2	Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base	1					3
11.5	11.5.3	Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques	2	2015	ND		Ministère de l'Intérieur	3
ODD 12								
12.2	12.2.2	Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	1					3
12.5	12.5.1	Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés	1					3
12.7	12.7.1	Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	1					
12.8	12.8.1	Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants	1					3
ODD 13								
13.1	13.1.1	Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	**1**					3
13.1	13.1.2	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	1					3
ODD 14								
14.2	14.2.1	Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques	1					3

N° Cible	indicateur	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	1Type[2]	Situation de référence				2Production[3]
				Année	Valeur	Unité	Source	
14.5	14.5.1	Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées	1	2015	ND	Ph	MCVDD	3
ODD 15								
15.1	15.1.1	Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	1					3
15.1	15.1.2	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)	1					3
15.2	15.2.1	Progrès vers la gestion durable des forêts	1					3
15.2	15.2.2	Proportion des espaces forestiers dégradés et restaurés ;	2	2015	ND	%	MCVDD/ INSAE	3
15.2	15.2.3	Proportion des écosystèmes forestiers gérés conformément à un plan d'aménagement participatif	2	2015	ND	%	MCVDD/ INSAE	3
15.3	15.3.1	Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées	1	2015	ND	%	MCVDD/ INSAE	3
15.3	15.3.2	Proportion du littoral proposé						3
ODD 16								
16.2	16.2.1	Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtiment corporel ou une agression psychologique infligé par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	1	2015	91,1	%	INSAE (EDS ou MICS)	1
16.2	16.2.2	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	1	2015				3
16.2	16.2.2a	Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	2	2015			MISP (OCPM)/ MJL (DPP)	3
16.2	16.2.3	Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	1				INSAE	3
16.2	16.2.4	Nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire	2	2015	82		MJL (DPP)	3

N° Cible	indicateur	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	1Type[2]	Situation de référence				2Production[3]
				Année	Valeur	Unité	Source	
16.3	16.3.1	Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	1	2015		%	MISP (DGPN; DGGN; BPM); MJL (DPP); INSAE	3
16.3	16.3.2	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	1	2015		%	MJL (DPP)	1
16.3	16.3.3	Distance moyenne au TPI	2	2015		Km	MJL (DPP)	2
16.3	16.3.4	Ratio magistrat/habitant	2	2015			MJL (DPP)	1
16.5	16.5.1	Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	1					
16.5	16.5.2	Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	1					
16.6	16.6.1	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	1	2015			DGB/MEF	2
16.6	16.6.2	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	1	2015		%	INSAE (EMICOV)	2
16.6	16.6.3	Indice de perception de la gouvernance	2	2015			INSAE (EMICOV)/MJL (DPP)	2
16.9	16.9.1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil, par âge	1	2015	84,8	%	INSAE	1

ANNEXE 3 : Niveau de production des indicateurs selon les ODD

Objectifs de Développement Durable	Disponibilité de l'indicateur			Total
	Disponible	Peut-être produit	Ne peut pas être produit avec le dispositif actuel	
ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	3	1	2	6
ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	5		2	7
ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	21	2	7	30
ODD 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	12	2	5	19
ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	2	2		4
ODD 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	3		4	7
ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	2		2	4
ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	6	4	2	12
ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	7	2	6	15
ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre		2	1	3
ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables		1	6	7
ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables		1	3	4
ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions			2	2
ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable			2	2
ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité			7	7
ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	5	4	7	16
Total	**66**	**21**	**58**	**145**

Source : Présentation de la situation de référence et identifications des cibles intermédiaires 2020, 2025 et 2030 des cibles prioritaires des ODD au Bénin, 2017

ANNEXE 4 : Niveau de production des indicateurs selon la structure identifiée pour la production

Structures	Disponibilité de l'indicateur			Total
	Disponible	Peut-être produit	Ne peut pas être produit avec le dispositif actuel	
INSAE	29	13	15	57
INSAE et MICA			1	1
INSAE et MJL		1		1
MAEP	1		1	2
MAEP et INSAE			1	1
MCVDD			6	6
MCVDD et INSAE			2	2
MCVDD/INSAE			4	4
MDGLAAT-ANPC			3	3
MEEM-DGE	1			1
MEEM-DGEAU	3		2	5
MEF		2		2
MEMP	4		1	5
MENC	2			2
MESRS	1		2	3
MESRS et INSAE			1	1
MESTFP			3	3
MIC			1	1
MISP			1	1
MISP (DGPN;DGGN;BPM);MJL (DPP);INSAE			1	1
MISP (OCPM)/MJL			2	2
MIT	5	1	3	9
MJL	3		2	5
MS-DPP	8	2	4	14
MS-PNLMT	4		2	6
MS-PNT	1			1
MTC	2			2
MTFPAS	2	2		4
Total	**66**	**21**	**58**	**145**

Source : Présentation de la situation de référence et identifications des cibles intermédiaires 2020, 2025 et 2030 des cibles prioritaires des ODD au Bénin, 2017

(Footnotes)

1 2 Type d'indicateurs (1. ODD ; 2. Contextualisé bénin)
2 3 1 Produit; 2 Peut-être produit; 3 Ne peut pas être produit
3 national

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE 5

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 7

1. DECLARATION LIMINAIRE 9

2. RESUME 11

3. INTRODUCTION 14

4. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN 15

a. Appropriation des Objectifs de Développement Durable 17

b. Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux 17

c. Intégration des trois dimensions 18

d. Objectifs et cibles 18

e. Analyse thématique 27

f. Mécanisme institutionnel 37

i. Comité d'orientation 37

ii. Comité technique de pilotage 38

5. POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR 17

6. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE 40

7. PERSPECTIVES 41

8. CONCLUSION 42

ANNEXE STATISTIQUE 43

ANNEXE 1 : Package des cibles et indicateurs ODD prioritaires au niveau national 43

ANNEXE 2 : Indicateurs de suivi des ODD 59

ANNEXE 3 : Niveau de production des indicateurs selon les ODD 70

ANNEXE 4 : Niveau de production des indicateurs selon la structure identifiée pour la production 71

TABLE DES MATIERES 73